



Date de dépôt : 29 juillet 2026

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Julien Nicolet-dit-Félix, Angèle-Marie Habiyakare, Cédric Jeanneret, Louise Trottet, Pierre Eckert, Léo Peterschmitt, Laura Mach, Sophie Bobillier, Jean-Charles Rielle, Grégoire Carasso, Jean-Pierre Tombola, Nicole Valiquer Grecuccio, Emilie Fernandez, Yves de Matteis, Oriana Brücker, Céline Bartolomucci pour l'introduction et la généralisation de l'usage de nouveaux indicateurs de qualité de vie et de prospérité

Rapport de majorité de Jacques Béné (page 4)

Rapport de minorité de Pierre Eckert (page 49)

Proposition de motion (3141-A)

pour l'introduction et la généralisation de l'usage de nouveaux indicateurs de qualité de vie et de prospérité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'omniprésence du PIB, considéré implicitement comme seul indicateur de richesse et parfois même de qualité de vie ;
- l'abondance d'études démontrant les limites de cet indicateur et les usages abusifs courants qui en sont faits dans le monde politique et médiatique ;
- la nécessité de mesurer les performances économiques de notre canton, en prenant en compte non seulement la somme des biens et services vendus, mais l'entièreté de l'activité économique, y compris domestique et bénévole, ainsi que ses impacts, positifs comme négatifs, sur la population de notre canton ;
- la pratique de plusieurs Etats (France¹, Islande², Italie, Nouvelle-Zélande...) et entités subétatiques qui produisent et publient des indicateurs de richesse et de bien-être qui reflètent aussi bien les flux économiques que des valeurs sociétales essentielles et qui fondent l'action politique sur ces indicateurs ;
- les publications de l'Office fédéral de la statistique³ à propos des indicateurs « Mesure du bien-être », très rigoureuses sur le plan méthodologique, mais peu accessibles pour les profanes ;
- le travail remarquable de l'OCSTAT et de la DDC (direction de la durabilité et du climat) pour produire des « indicateurs de durabilité »⁴, très aboutis, mais difficiles d'accès pour un profane et peu médiatisés ;

¹ <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/les-nouveaux-indicateurs-de-richeesse>

² <https://www.government.is/lisalib/getfile.aspx?itemid=fc981010-da09-11e9-944d-005056bc4d74>

³ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre.assetdetail.33550075.html>

⁴ <https://www.ge.ch/document/indicateurs-durabilite-statistique-poche>

- les « tableaux de bord » produits par la province et certaines villes du Québec, mais également par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, particulièrement synthétiques et compréhensibles⁵ ;
- l'alliance gouvernementale pour une économie du bien-être « Wellbeing Economy Alliance »⁶ dont sont partenaires six gouvernements nationaux (Canada, Finlande, Islande, Nouvelle-Zélande, Ecosse et Pays de Galles),

invite le Conseil d'Etat

- à déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord et/ou un indice des performances et des impacts sociaux et environnementaux de l'économie de notre canton ;
- à publier un rapport trimestriel sur l'évolution de ces indicateurs/indices assorti d'un commentaire politique, au même moment que la publication du PIB du canton ;
- à prendre systématiquement en compte ces indicateurs/indices lors de la présentation du budget et des comptes de l'Etat ;
- à enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs ou indices mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances ;
- à devenir partenaire de la « Wellbeing Economy Alliance » et ainsi partager à l'échelle internationale les choix et les réalisations de notre canton en la matière.

⁵ <https://cci.quebec.ca/indice-de-performance-socio-economique/>

⁶ <https://weall.org/wego>

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jacques Béné

La commission de l'économie s'est réunie à cinq reprises, le 22 septembre 2025 et les 5 janvier, 2 février, 16 février et 27 avril 2026, sous la présidence de M. Vincent Canonica et de M^{me} Ana Roch, afin d'étudier cette proposition de motion. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Nicola Martinez. Qu'ils soient remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Résumé des travaux de la commission

Objet de la motion

La motion part du constat que le produit intérieur brut (PIB) ne permet pas à lui seul d'appréhender l'ensemble des dimensions de la prospérité et de la qualité de vie. Elle invite le Conseil d'Etat à développer des indicateurs complémentaires permettant d'évaluer les performances économiques, sociales et environnementales du canton et à les intégrer davantage dans la communication et le pilotage de l'action publique.

La motion demande notamment :

- de déterminer des indicateurs synthétiques relatifs à la qualité de vie et à la prospérité ;
- de publier régulièrement ces indicateurs ;
- de les prendre en compte lors de la présentation du budget et des comptes ;
- d'enrichir les communications officielles relatives à la situation économique du canton ;
- de développer des collaborations avec des réseaux internationaux actifs dans ce domaine.

Auditions

La commission a procédé à plusieurs auditions :

- M^{me} Delphine Bachmann, conseillère d'Etat, et M. Daniel Loeffler (DEE) ;
- M^{me} Camille Toussaint et M. Thomas Dayer pour Genève Prospective ;
- M^{me} Elvita Alvarez, M. Olivier Fiumelli et M. Matti Langel de l'OCSTAT.

Positions des groupes politiques

PLR : opposé à la motion. Il estime que les indicateurs demandés existent déjà en grande partie et que la motion n'apporte pas de valeur ajoutée tangible. Il considère également que les risques de subjectivité, de complexification administrative et de surcharge documentaire sont réels.

UDC : opposé. Il n'a pas été convaincu par les auditions ni par les amendements proposés et ne perçoit pas l'utilité opérationnelle des nouveaux indicateurs.

MCG : opposé. Il considère que la réalité vécue par la population demeure le principal indicateur et estime que les instruments proposés reflètent une vision politique particulière plutôt qu'une approche universellement partagée.

LJS : opposé. Pour lui, la motion est redondante, coûteuse et susceptible de complexifier inutilement le pilotage de l'action publique.

Le Centre : opposé. Il reconnaît la richesse des statistiques existantes et ne juge pas nécessaire de créer un dispositif supplémentaire.

Socialistes et Vert-e-s : favorables. Ils considèrent qu'un tableau de bord plus visible, regroupant des indicateurs de qualité de vie et de prospérité, permettrait d'améliorer l'information du public et la prise de décision politique.

Au vote final, la commission refuse cette motion par 10 non (PLR, UDC, LC, MCG, LJS) et 5 oui (S, Ve).

Audition de M. Julien Nicolet-dit-Félix, auteur

Voir annexe I

M. Nicolet-dit-Félix explique qu'il est parti de l'idée que chacun ici aspire à la prospérité du canton. Ce terme, souligne-t-il, figure dans les programmes électoraux de tous les grands partis genevois. Son sens peut varier. Il peut renvoyer à la richesse matérielle, au bonheur ou encore à une forme d'insouciance.

Il rappelle que, dans le discours économique et politique, la prospérité est souvent mesurée par le PIB, devenu l'indicateur quasi exclusif de qualité de vie et d'efficacité économique. Cette focalisation, selon lui, pose problème. Premièrement, le PIB ne comptabilise que ce qui fait l'objet d'une transaction monétaire ; il exclut donc le travail domestique, le bénévolat ou le troc, qui contribuent pourtant indéniablement à la prospérité collective. Deuxièmement, il ne renseigne en rien sur la qualité de la richesse produite. Pour illustrer, il prend l'exemple d'un carrefour accidentogène. Si l'on renonce à l'aménager,

le PIB en profite, car les accidents génèrent des dépenses médicales et des réparations automobiles. A l'inverse, une fête de quartier gratuite dans un parc public, qui renforce le tissu social et le bien-être, n'aura aucun effet positif sur le PIB, voire pourrait être considérée comme neutre ou négative.

M. Nicolet-dit-Félix poursuit en expliquant que le PIB ne donne aucune indication sur la répartition de la richesse produite et qu'il est donc réducteur de résumer la prospérité d'une société à la croissance de ce seul chiffre. Il rappelle que de nombreux économistes ont travaillé sur cette question. Certains auteurs, partisans de la décroissance, ont proposé de viser une baisse du PIB pour répondre aux enjeux de survie écologique, mais ils restaient malgré tout centrés sur cet indicateur. D'autres ont préféré nuancer le propos en ajoutant au PIB d'autres outils permettant une vision plus complète de la prospérité et de la qualité de vie.

Il cite l'exemple de la France qui a mis en place un budget vert pour évaluer l'impact environnemental des mesures prévues dans les finances publiques. Il mentionne également le Québec où des indices combinent des données sur la qualité de vie, les inégalités de revenus et les émissions de gaz à effet de serre, ce qui permet une synthèse claire et facilement compréhensible.

Pour Genève, il souligne que des indicateurs existent déjà sous forme de rapports et de statistiques, mais qu'ils sont souvent trop techniques ou détaillés pour être exploités facilement. Il propose donc de réfléchir aux indicateurs les plus pertinents pour mesurer la prospérité dans le canton et d'envisager un partenariat avec des collectivités qui travaillent déjà sur ces questions afin de bénéficier de leur expérience.

Un député (S) ajoute que le PIB est un indicateur partiel, car il ne tient pas compte du coût de la vie. Il est souvent utilisé comme point de comparaison, pas seulement économique, mais reste incomplet puisqu'il ne prend pas en compte les inégalités. Il insiste sur l'importance de souligner cet aspect et demande des conseils pour les auditions, estimant qu'il serait utile d'entendre un enseignant capable de déconstruire certains a priori.

M. Nicolet-dit-Félix répond que la question du pouvoir d'achat est effectivement importante, surtout lorsqu'on compare des entités entre elles. Pour sa part, il avait une approche plus dynamique, visant à évaluer les performances du canton dans le temps. Il rappelle que certaines organisations publient déjà des PIB ajustés au pouvoir d'achat. Concernant les inégalités, il confirme en avoir parlé, soulignant que le PIB ne reflète pas la répartition des richesses, alors même que les écarts tendent à se creuser. Pour les auditions, il propose de solliciter des membres de la Chambre de l'économie sociale et

solidaire et il cite le professeur Ramirez de la HEG comme intervenant potentiel.

Un député (LC) fait référence au principe du bonheur intérieur brut et demande si les critères utilisés ont été analysés. Il mentionne, à titre d'exemple, que, dans certains pays d'Asie, des poubelles pour le tri des déchets sont présentes presque partout et qu'existe aussi le mardi piéton, où aucun véhicule ne circule hormis ceux des entrepreneurs, pratique qu'il ne recommanderait cependant pas pour Genève.

M. Nicolet-dit-Félix souligne que ces indices reposent sur une méthodologie délicate. Certains incluent, par exemple, le respect des traditions et des religions, ce qui ne correspond pas nécessairement à son objectif. Il cite d'autres travaux plus aboutis comme le World Happiness Report, publié chaque année, qui mesure le bonheur de manière scientifique et tente de définir des critères universels. Il explique que ce rapport aborde des questions telles que le soutien social en cas de malheur ou la fréquence des repas pris seul. Il précise qu'il ne propose pas ces éléments comme indicateurs définitifs, mais comme exemples de pistes de réflexion intéressantes.

Un député (PLR) souhaite rebondir sur la notion de bonheur en rappelant que de nombreux économistes se sont penchés sur le sujet, et qu'il existe autant d'avis que d'économistes puisque **le bonheur est subjectif**. Il relève que certains classements désignent le Danemark comme le pays le plus heureux tandis que d'autres citent les Philippines. Il reconnaît que **le PIB comporte de nombreux défauts, mais il a l'avantage d'être universel**. Il demande quel est le but concret de cette démarche et si Genève est la bonne échelle pour un tel projet, suggérant qu'un niveau suisse pourrait être plus approprié.

M. Nicolet-dit-Félix explique que l'objectif est avant tout de vulgariser des chiffres qui existent déjà, et non d'en produire de nouveaux. Il propose de sélectionner les indicateurs les plus pertinents pour les associer au PIB dans les communications publiques. Par exemple, un rapport trimestriel pourrait présenter plusieurs indicateurs et un commentaire politique sur leur évolution, offrant ainsi une vision multidimensionnelle de la performance économique au lieu de se limiter au seul PIB. Concernant l'échelle, il reconnaît qu'**une approche fédérale serait souhaitable**, mais il estime que Genève pourrait jouer un rôle de pionnier et susciter un effet d'entraînement auprès d'autres cantons et de la Confédération.

Un député (MCG) estime également que le bonheur est une valeur subjective. Selon lui, il serait préférable de se concentrer sur l'analyse d'éléments concrets qui reflètent la situation réelle des habitants, comme le taux de suicide, le nombre de psychiatres, ou encore le pouvoir d'achat

disponible après les frais de logement et d'assurance-maladie. Il rappelle qu'une étude du Credit Suisse a montré que Genève se situait parmi les niveaux les plus bas de Suisse pour cet indicateur. Il suggère qu'une synthèse de ces critères précis permettrait déjà d'avoir une vision plus claire et qu'il serait important de chercher les causes de ces problèmes afin d'avancer.

M. Nicolet-dit-Félix confirme que c'est bien dans ce sens que d'autres collectivités publiques ayant mis en place ce type de tableau de bord ont travaillé. Pour éviter tout biais politique, il propose de recourir à des experts, des sondages ou des assemblées citoyennes pour identifier ce qui définit réellement la qualité de vie. Il cite des exemples possibles comme l'accessibilité au logement ou à l'emploi, ainsi que des conditions de travail respectueuses. Il précise toutefois que le but de sa motion n'est pas d'imposer ces critères, mais d'encourager l'Etat à développer une démarche permettant de les identifier.

Un député (Ve) souligne que la motion ne demande pas de se débarrasser du PIB, mais simplement de le compléter avec d'autres indicateurs. Il précise également que la motion ne parle à aucun moment de mesurer le bonheur. Selon lui, il ne s'agit pas de développer une nouvelle saisie de données, mais d'utiliser les informations déjà disponibles pour les composer sous forme d'indicateurs. Il demande si M. Nicolet-dit-Félix partage ce point de vue.

M. Nicolet-dit-Félix confirme qu'il est tout à fait d'accord. Il explique qu'il s'agit d'isoler les données pertinentes et de les publier de manière explicite pour offrir une vision multidimensionnelle des performances économiques. Il ajoute qu'on pourrait s'appuyer sur un indice existant comme il en existe beaucoup, mais que ce n'est peut-être pas la meilleure option. C'est pourquoi il préfère un tableau de bord, à condition qu'il soit composé d'un nombre limité d'indicateurs pour rester lisible.

Un député (LJS) estime qu'il est intéressant d'avoir des indicateurs plus larges que le PIB, mais il interroge sur la dernière invite de la motion, celle qui propose d'adhérer à la Wellbeing Economy Alliance. Il demande ce que cela apporterait concrètement par rapport au fait de publier des indicateurs complémentaires au PIB, et si cela représenterait une véritable plus-value ou une aide dans la définition des indicateurs. Il s'interroge aussi sur le coût d'une telle adhésion et sur la pertinence de maintenir cette invite dans la motion.

M. Nicolet-dit-Félix répond qu'à titre personnel il trouvait intéressant de voir ce qui se fait au sein de cette association et il invite les membres à consulter son site pour découvrir les pratiques d'autres Etats. Il précise qu'il s'agit avant tout d'une démarche de partage d'expériences. Si cette proposition paraît inappropriée, elle n'est pas indispensable et pourrait être supprimée.

Avec ou sans cette invite, il estime qu'il reste essentiel de rendre ce travail public.

Audition de M^{me} Delphine Bachmann, conseillère d'Etat, DEE, et de M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint, DEE

M^{me} Bachmann indique que le constat selon lequel **le PIB ne permet pas, à lui seul, d'appréhender le bien-être de la population** est partagé. Elle souligne que les limites de cet indicateur sont bien documentées, mais estime qu'à ce stade, elles ne justifient pas le développement radical d'approches complémentaires. Elle rappelle que **le canton dispose d'un socle statistique solide, notamment à travers les publications de l'OCSTAT, ainsi que d'indicateurs de durabilité et d'indicateurs climatiques reposant sur une méthodologie rigoureuse**. Elle mentionne également l'existence d'indicateurs fédéraux offrant un cadre d'analyse complémentaire pertinent.

M. Loeffler indique que l'analyse de la motion conduit à un constat similaire, à savoir que le PIB constitue un indicateur partiel. Il relève toutefois plusieurs difficultés liées aux invites de la motion. Il évoque en premier lieu une difficulté méthodologique, liée à la nécessité de pondérer des indicateurs hétérogènes. Il rappelle que le PIB repose sur une logique simple, consistant à mesurer la valeur ajoutée produite sur le territoire, ce qui en fait une donnée imparfaite mais unique. A l'inverse, la motion propose une multitude d'indicateurs qui devraient être pondérés afin d'aboutir à une agrégation explicite. Il souligne que cette hétérogénéité impliquerait une dimension normative et politique dans le choix des pondérations, ce qui poserait problème. Il mentionne que le rapport de l'OCSTAT comporte déjà plus de 48 indicateurs de durabilité, dont l'agrégation de manière simplifiée apparaît difficile.

M. Loeffler estime également que la démarche proposée serait coûteuse, en raison notamment d'une publication trimestrielle accompagnée d'un commentaire politique, ce qui nécessiterait un volume important de ressources ainsi que des analyses approfondies. Il s'interroge sur la pertinence de l'intégration de tels indicateurs dans le budget, rappelant que celui-ci demeure avant tout un instrument financier et juridique. Il considère que le budget peut être éclairé par des analyses d'impact et des objectifs stratégiques, mais que l'ajout d'indices composites en compliquerait la lecture.

S'agissant de la dernière invite, M. Loeffler indique qu'une telle intégration impliquerait un suivi conséquent et de nombreux échanges. Il précise que des collaborations existent déjà, tant au niveau cantonal qu'au niveau de la Confédération, au sein de différents réseaux. Il estime que

l'adhésion à l'association mentionnée dans la motion n'apporterait pas de valeur ajoutée clairement perceptible, d'autant plus que les institutions publiques y sont peu représentées. Il conclut que cette option ne lui paraît pas opportune.

M. Loeffler ajoute enfin que, sur le fond des objectifs poursuivis par la motion, **de nombreux éléments se retrouvent déjà dans les travaux du groupe Genève Prospective**. Il rappelle que ce groupe a été mis en place en 2017 sous l'appellation Genève 2050 et qu'il s'agit d'un dispositif de prospective. Il estime que cette démarche répond davantage aux attentes de la motion qu'une intégration directe au budget, laquelle risquerait d'en complexifier significativement la lecture.

M^{me} Bachmann conclut en indiquant que **l'indicateur économique de référence reste le PIB, qui permet d'effectuer des comparaisons à l'échelle internationale**. Elle précise que le canton dispose déjà de suffisamment d'indicateurs, tant au niveau fédéral que cantonal. Elle suggère à la commission d'auditionner le groupe Genève Prospective (Genève 2050), aujourd'hui piloté par la chancellerie. Elle souligne toutefois qu'au niveau des indicateurs économiques, le développement d'indicateurs hétérogènes propres à Genève présenterait peu d'intérêt, car ils seraient difficilement comparables et manqueraient d'objectivité.

Un député (Ve) relève que le PIB ne reflète pas le pouvoir d'achat. Il rappelle que, dans un contexte inflationniste, le PIB peut augmenter sans que le pouvoir d'achat des ménages s'améliore. Il souligne qu'il serait intéressant de disposer d'un indicateur mesurant spécifiquement le pouvoir d'achat. Il précise que la première invite de la motion demande d'identifier les indicateurs principaux, et non de créer un « zoo » d'indicateurs.

M^{me} Bachmann rappelle que la motion demande de déterminer des indicateurs tenant compte des impacts sociaux et environnementaux de l'économie du canton. Elle indique que l'OCSTAT fournit déjà un grand nombre de ces indicateurs et suggère à la commission de se tourner vers eux pour en prendre connaissance. Elle précise que le PIB ne reflète pas nécessairement le pouvoir d'achat, mais que cette limite est connue et identifiée. Elle ajoute que le développement d'indicateurs propres à Genève poserait des difficultés, notamment en termes de comparabilité.

Le député (Ve) regrette que les indicateurs produits par l'OCSTAT ne soient pas davantage exploités et que personne ne les consulte. Il se réfère alors à la deuxième invite de la motion, qui propose la publication d'un rapport trimestriel accompagné d'une position politique. Il reconnaît que cela serait excessif et il demande ce qui pourrait être proposé à la place.

M^{me} Bachmann répond qu'il est difficile, à partir des analyses existantes, de déterminer quel indicateur pourrait être créé pour répondre précisément aux questions soulevées. Elle recommande de consulter le travail de l'OCSTAT, qui fournit différentes enquêtes, notamment sur l'emploi. Elle précise que c'est à l'OCSTAT qu'il faudrait poser la question de savoir si des données de leurs bases pourraient être utilisées pour créer un indicateur pertinent répondant aux enjeux identifiés par la commission.

Audition de M^{me} Camille Toussaint, cheffe de projet de Genève Prospective, et de M. Thomas Dayer, secrétaire générale adjoint, chancellerie

Voir annexe 2

M^{me} Toussaint propose de structurer la présentation en trois parties. Elle expose tout d'abord la démarche prospective telle qu'elle est initialement lancée en 2018 sous l'appellation Genève 2050, puis présente les travaux en cours, engagés depuis près d'un an et demi, avant d'aborder la question des indicateurs.

M^{me} Toussaint rappelle que la prospective est introduite par la Chancellerie fédérale il y a une dizaine d'années et que plusieurs cantons initient depuis lors des démarches prospectives. Elle précise que chaque démarche revêt une forme différente. En termes de méthode, la prospective s'éloigne des planifications classiques afin d'appréhender les enjeux de société de manière large, avec une vision macro permettant d'identifier des solutions à court terme. Elle souligne qu'il s'agit de regarder loin pour mieux agir à court terme. La prospective constitue ainsi un outil d'orientation de la décision, d'autant plus utile dans un environnement complexe, la crise du COVID-19 en étant un exemple marquant.

M^{me} Toussaint indique que les scénarios d'anticipation permettent de disposer de visions multiples et partagées des grands enjeux. L'objectif est de mieux anticiper les questions d'avenir, d'utiliser la prospective comme un outil d'aide à la décision pour explorer les différents futurs possibles, de mieux structurer l'action publique et de mobiliser l'intelligence collective. Elle précise qu'une approche participative et interdépartementale est menée, le projet étant copiloté en 2018 par le DT et le département des infrastructures. Elle relève qu'il s'agit de la première fois que le canton engage une telle démarche prospective.

M^{me} Toussaint explique qu'au lancement du projet, deux axes principaux sont définis, dont l'un consiste à établir une base de consultation. Un sondage est ainsi lancé auprès de la population sur le futur de Genève et sur les

préoccupations des citoyennes et citoyens. Environ 100 000 réponses sont recueillies à l'époque, permettant d'obtenir une première prise de température des attentes de la population. Elle ajoute que, dans le cadre de cette phase, un mois d'ateliers est organisé, réunissant environ 700 personnes au travers d'une quinzaine d'ateliers associant la société civile ainsi que les milieux associatifs et privés.

M^{me} Toussaint indique qu'aujourd'hui la démarche a évolué dans le but de renforcer la transversalité entre les départements et de ne plus lier la prospective à deux départements uniquement. Le projet est désormais rattaché au secrétariat général de la chancellerie, afin d'être mis à disposition de l'ensemble des départements et de constituer un outil d'aide à la décision. Elle précise qu'un travail est mené sur des supports visuels visant à simplifier des messages complexes, afin de servir d'appui lors des différentes séances et de mettre en évidence les interactions et les synergies entre les politiques publiques. La démarche s'appuie largement sur les grandes transitions numérique, démographique, sociétale et écologique.

M^{me} Toussaint ajoute qu'un travail spécifique est également conduit sur l'identification de signaux faibles, approche nouvelle et particulièrement pertinente pour l'administration et l'action publique. Ces signaux, encore peu perceptibles, sont susceptibles de devenir des moteurs de changement importants à court et moyen termes. Leur identification permet ainsi de disposer d'un temps d'avance et de repérer des leviers d'action pertinents.

S'agissant des travaux en cours, M^{me} Toussaint précise que plusieurs thématiques sont explorées et qu'elles ne sont pas figées. Des réflexions portent notamment sur l'axe démocratique, en lien avec l'impact de la désinformation, de l'intelligence artificielle, le rôle des réseaux sociaux ainsi que celui des plateformes en ligne et de leur gouvernance. D'autres travaux concernent les interfaces homme-machine et leur influence potentielle dans des domaines tels que la santé ou l'éducation. Elle mentionne également l'axe participatif, récemment initié, avec l'organisation, il y a quelques mois, du premier Forum romand des futurs, destiné à créer un espace de discussion autour des enjeux d'avenir et appelé à être reconduit. Enfin, des axes sociétaux sont développés, notamment sur l'évolution de l'administration et celle du droit.

En ce qui concerne les indicateurs, M^{me} Toussaint rappelle que l'un des cœurs de la démarche prospective réside dans l'élaboration de scénarios contrastés afin de mettre en perspective les évolutions à venir. Elle précise qu'aucun indicateur spécifique n'est créé dans le cadre de cette démarche. Celle-ci s'appuie sur des batteries d'indicateurs existants, utilisés pour nourrir et questionner les scénarios. Elle mentionne l'ensemble des 48 indicateurs

fondés sur l'Agenda de l'ONU, répartis en 8 champs d'action, ainsi que, pour les comparaisons intercantionales, le cercle des indicateurs. Les indicateurs de l'OFS, couvrant 21, servent également de boussole. Il est possible d'envisager de nouveaux indicateurs à l'avenir, mais que le cadre actuel constitue la référence à ce stade.

M^{me} Toussaint conclut en indiquant que la démarche prospective vise avant tout à permettre de se poser des questions de fond, parfois évitées dans les démarches classiques en raison de méthodologies différentes. Elle précise que l'enjeu des multiples futurs possibles consiste à adopter une approche qui envisage plusieurs scénarios plausibles, plutôt qu'une trajectoire unique et linéaire. Elle indique que trois types de scénarios sont mobilisés, à savoir les scénarios prédictifs, exploratoires et normatifs, et que cette approche permet également d'inscrire la réflexion prospective dans une logique de prévision intégrant des indicateurs.

Un député (Ve) relève que les indicateurs mentionnés, bien qu'ils puissent paraître évidents et couramment utilisés au sein de la commission, ne le sont en réalité pas suffisamment. Il estime que l'action publique demeure largement guidée par des indicateurs d'ordre économique et financier au sens strict, tels que le PIB, tant au niveau politique que médiatique ou dans la communication des décideurs publics et privés. Selon lui, cet indicateur constitue encore trop souvent la boussole principale, voire unique, de l'action publique, ce qu'il juge regrettable. Il interroge dès lors les auditionnés sur la manière dont leur travail pourrait être rendu plus directement utile à l'action publique et sur les moyens d'en renforcer la visibilité et la diffusion dans le débat public.

M. Dayer relève le paradoxe inhérent à la prospective, qui est à la fois une démarche très abstraite en raison de son inscription dans le long terme et une approche qui cherche à se rendre la plus concrète possible, comme cela a pu être illustré notamment sur la question de la désinformation. Il reconnaît la nécessité de rendre ces travaux aussi concrets et quantifiables que possible. Il indique qu'un des axes que la prospective pourrait investir consiste à réfléchir à l'élaboration d'indicateurs couvrant un spectre de données plus large que le seul produit intérieur brut. Selon lui, la prospective pourrait ainsi contribuer à identifier des indicateurs complémentaires au PIB.

Un député (MCG) remercie les intervenants pour leur présentation, tout en exprimant son scepticisme quant à la démarche présentée. Il estime qu'il existe un décalage entre celle-ci et la réalité vécue par les citoyennes et citoyens. Il cite notamment l'exemple des nouvelles technologies, considérant que Genève accuse un retard important, de l'ordre de dix ans, par rapport aux Etats-Unis. Il reconnaît que les indicateurs évoqués sont porteurs de bonnes intentions, mais il juge qu'ils manquent de précision. Il souligne que l'objectif devrait être

l'amélioration concrète de la situation actuelle de la population et il ne perçoit pas, à ce stade, d'outils permettant d'y contribuer directement. Il conclut en indiquant rester sur sa faim et demeurer sceptique quant à la démarche, tout en affirmant son respect pour le travail accompli.

M. Dayer précise que la démarche prospective repose peu sur des indicateurs quantitatifs. Il rappelle que, historiquement, elle vise avant tout à interroger le futur souhaitable pour Genève. Il indique qu'il ne s'agit pas d'une approche fondée principalement sur des données chiffrées, mais d'une démarche construite autour de scénarios, incluant des scénarios extrêmes et des scénarios de tendance. L'objectif consiste, selon lui, à se préparer par l'élaboration de scénarios extrêmes. Il rejoint l'idée selon laquelle des thématiques très précises, telles que la pauvreté à Genève, pourraient être étudiées selon une méthodologie similaire à celle appliquée à d'autres domaines, comme le droit ou les seniors, en se concentrant sur des secteurs particuliers. Il reconnaît toutefois que, en matière d'indicateurs, cette dimension demeure marginale par rapport à d'autres travaux de recherche existants.

Un député (S) interroge les intervenants sur l'intérêt que pourrait représenter, pour leurs travaux prospectifs et au regard de leur méthode, le développement d'indicateurs autres que strictement économiques, conformément à l'objectif de la motion. Il demande si de tels indicateurs, dépassant le cadre économique, pourraient être intégrés aux scénarios prospectifs et servir de support à leurs travaux. Il souligne que cette approche multidimensionnelle constitue précisément l'enjeu de la motion, tout en relevant que, dans la situation actuelle, il existe le sentiment de ne pas encore appréhender pleinement les politiques publiques sous plusieurs dimensions.

M^{me} Toussaint répond que l'intérêt est réel. Elle indique que, comme son collègue l'a précédemment souligné, les thématiques d'une grande richesse traitées au sein de la commission et dans le cadre des scénarios prospectifs gagneraient en crédibilité à intégrer une réflexion approfondie sur les indicateurs. Elle estime que la méthode prospective permettrait d'identifier de nouveaux indicateurs qui ne figurent pas aujourd'hui dans le champ d'analyse, mais qui pourraient acquérir une légitimité interdépartementale. Elle précise que cette approche faciliterait les liens avec les besoins identifiés au sein des départements ainsi qu'avec l'actualisation des différentes stratégies départementales, lesquelles pourraient ensuite être déclinées à tous les niveaux dans un souci de cohérence. Elle conclut qu'il s'agit, selon elle, d'un exercice pertinent et intéressant à mener.

M. Dayer rappelle que, lors de son lancement en 2018, la démarche prospective est rattachée au DT et au département des infrastructures, et portée

exclusivement par ces deux départements. Il indique qu'en 2023, une prise de conscience s'opère quant au caractère plus large de la prospective, dépassant le seul périmètre de ces deux départements. Il précise que celle-ci s'avère applicable à des domaines tels que la démographie ou le numérique, et qu'elle concerne des enjeux plus transversaux que l'urbanisme et la mobilité. C'est pour cette raison, selon lui, que la démarche est rattachée à la chancellerie. Il relève que la perspective évoquée vise à décroisonner les politiques publiques et à reconnaître que le produit intérieur brut, en tant qu'indicateur économique, demeure incomplet et ne reflète pas l'ensemble des enjeux. Il estime qu'il existe un réel intérêt à ce que la prospective constitue un terrain privilégié pour ce type de réflexion, dans la mesure où elle réunit les sept départements, permettant ainsi d'engager un travail collectif et fédérateur afin d'identifier et d'adopter des indicateurs dépassant les visions strictement départementales et cloisonnées.

Le député (S) demande comment il serait possible de mieux articuler le travail parlementaire avec celui de Genève Prospective. Il indique que, en tant que député, il découvre ces travaux et s'interroge sur les modalités de production et de transmission de rapports à destination des députées et députés.

M. Dayer répond que la démarche, initiée en 2018, est à l'origine fortement centrée sur deux départements, avant de devenir, depuis environ un an et demi, véritablement transversale et impliquant l'ensemble des départements. Il reconnaît qu'une réflexion doit être menée sur le rythme de publication des travaux, sur leur diffusion et sur leur éventuel caractère public. Il indique que l'intérêt manifesté par les parlementaires apparaît plus important que ce qui avait été initialement envisagé et qu'il convient d'en prendre acte. Il estime dès lors nécessaire de renforcer la publication des réflexions et des travaux menés, tout en tenant compte de possibles demandes émanant du parlement.

Un député (Ve) remercie les intervenants et indique partager les constats formulés par ses préopinants. Il souligne que les indicateurs évoqués ne devraient pas servir uniquement à l'exécutif, mais pourraient également constituer des outils utiles pour les différentes commissions parlementaires. Il relève l'existence d'une décrorelation entre le produit intérieur brut et le confort réel de la population, estimant nécessaire d'identifier des indicateurs complémentaires au PIB. Il observe que le PIB n'est pas corrélé au pouvoir d'achat et s'interroge sur l'existence d'indicateurs permettant de mesurer le revenu disponible plutôt que la simple somme des accroissements salariaux. Il demande enfin si une combinaison d'indicateurs pourrait permettre de mieux mesurer le bien-être de la population.

M^{me} Toussaint répond que, s'agissant du pouvoir d'achat, elle ne dispose pas d'exemples précis d'indicateurs à citer à ce stade. En ce qui concerne la

mesure du bien-être et de la qualité de vie, elle indique qu'un travail de revue et d'analyse des indicateurs existants pourrait être mené afin d'en évaluer la pertinence. Elle précise qu'une telle analyse pourrait ensuite être partagée avec les députées et députés.

Un député (PLR) ajoute, à titre de remarque, que les membres du Grand Conseil reçoivent de nombreux messages peu utiles sur leur messagerie et qu'il estime, en revanche, que des informations concernant les travaux de Genève Prospective et l'évolution des démarches proposées seraient pertinentes et utiles.

Un député (S) demande s'il existe un rapport annuel ou des publications régulières relatives aux travaux de Genève Prospective.

M. Dayer répond qu'il n'existe pas de rapport annuel. Il précise que deux rapports ont toutefois été produits, l'un portant sur l'évolution de la démarche entre 2018 et 2023, et l'autre sur l'évolution de la démarche depuis 2023.

M^{me} Toussaint indique qu'un travail est en cours sur les formats de publication afin de rendre ces contenus accessibles au public. Elle précise que, par le passé, des notes de veille étaient produites et que cette pratique pourrait être reprise, l'objectif étant de disposer d'outils dynamiques en lien avec l'actualité.

M. Dayer conclut en indiquant que l'intérêt exprimé par les parlementaires pour une diffusion plus large et plus régulière des travaux est bien pris en compte et qu'il sera tenu compte de cette attente en matière de publication et de communication.

Un député (MCG) indique avoir pris connaissance du rapport Genève 2050 et relève qu'un sondage en ligne y est mentionné. Il précise ne pas avoir trouvé d'indications relatives au nombre de personnes ayant répondu, ni aux modalités de réalisation du sondage, et il souhaite obtenir des précisions à ce sujet afin d'apprécier la qualité et la portée des résultats.

M^{me} Toussaint répond que le sondage a été élaboré conjointement avec plusieurs départements, lesquels ont contribué à la formulation des questions. Elle précise que, pour garantir la rigueur méthodologique, l'institut de sondage Satiscan a été mandaté, notamment en tant que garant de la confidentialité et de l'analyse des données. La participation était volontaire, unique et anonyme. Elle indique qu'un travail de terrain a été mené afin d'assurer la promotion du sondage et qu'un espace de commentaires ouverts permet aux participantes et participants de s'exprimer librement, environ 15 000 commentaires ouverts ayant été recueillis. Elle ajoute que les résultats sont accessibles en ligne et rendus publics, dans un format anonymisé, cette information étant clairement mentionnée dans le préambule du sondage.

Le député (MCG) demande si des données de quantification, telles que l'âge, le genre ou d'autres caractéristiques, sont également collectées.

M^{me} Toussaint confirme qu'une partie sociodémographique est intégrée au questionnaire afin de permettre à l'institut de sondage d'effectuer des comparaisons, notamment en fonction de l'âge et du profil des répondantes et répondants. Elle précise que ces éléments ont également permis de dégager certaines tendances quant au profil des personnes ayant participé au sondage.

Un député (PLR) relève que, au sein de l'Etat, la compréhension de certains indicateurs et de leur pertinence peut s'avérer difficile. Il souligne que les indicateurs doivent répondre à un usage précis et il s'interroge sur l'existence de retours de la part des personnes ou services censés les utiliser. Il demande qui sont les utilisateurs de ces indicateurs, à quelles fins ils servent et comment l'utilité et l'utilisation des travaux sont évaluées. Il précise ne pas être opposé au développement de nouveaux indicateurs, mais insiste sur la nécessité qu'ils soient fiables et stables dans le temps. Il rappelle que des indicateurs tels que le PIB ou le pouvoir d'achat présentent l'avantage d'être mesurables et facilement comparables entre pays, alors que le bien-être peut varier selon les individus et se révèle plus difficile à quantifier.

M^{me} Toussaint répond que Genève Prospective ne crée pas d'indicateurs, mais s'appuie sur ceux qui existent et cherche à les valoriser dans le cadre d'études. Elle indique avoir le sentiment que, lors de l'actualisation des stratégies départementales, un réflexe existe pour s'appuyer sur des indicateurs de base, même si les retours formalisés demeurent limités. Elle précise que certains indicateurs, notamment ceux liés à la durabilité, sont utiles pour plusieurs services, en particulier pour mesurer l'évolution des plans d'action. Elle conclut que l'utilisation des indicateurs varie selon les thématiques et les politiques publiques concernées.

Le député (PLR) demande si des services de l'administration ont formulé des retours concrets, par exemple en indiquant qu'une analyse est pertinente et en sollicitant des approfondissements spécifiques ou la recherche de certaines statistiques.

M^{me} Toussaint répond que les demandes portent principalement sur des thématiques émergentes encore peu traitées, pour lesquelles les directions ne disposent pas toujours des ressources nécessaires. Elle précise que ces thématiques concernent notamment des domaines où apparaissent des signaux faibles et de nouvelles dynamiques de transition.

Le député (PLR) demande ce qui peut être entendu concrètement par thématique émergente.

M^{me} Toussaint cite à titre d'exemple les interfaces homme-machine.

Un député (Ve) aborde la question de la communication. Il rappelle que Genève Prospective est rattachée à la chancellerie et que la motion prévoit que les indicateurs soient lisibles, publiés de manière trimestrielle et accompagnent les comptes et le budget. Il s'interroge sur la possibilité d'institutionnaliser une note, annexée aux documents financiers et en lien avec les travaux de Genève Prospective, qui servirait de base à la rédaction des textes accompagnant les politiques publiques.

M. Dayer indique qu'une telle démarche serait tout à fait envisageable. Il évoque la possibilité d'un rapport annuel ou, par exemple, d'un chapitre consacré à la prospective en marge du rapport de gestion. Il souligne que la Confédération intègre déjà un volet prospectif dans son programme de législature et ses rapports, de même que le canton de Vaud, ce qui montre que cette option est réaliste.

Le député (Ve) précise que l'enjeu réside précisément dans le fait de ne pas reléguer la prospective à un simple chapitre distinct. Il estime que l'idéal serait de disposer d'un document placé en préambule ou bénéficiant d'un statut particulier, permettant d'articuler les choix politiques à la lumière de la situation économique appréhendée dans un sens large. Il propose l'audition de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, qui est refusée par la commission.

Un député (Ve) propose l'audition de l'OCSTAT. Il indique que Genève Prospective s'appuie partiellement sur ces statistiques, mais qu'il lui est difficile de s'y retrouver dans la diversité des travaux menés par l'OCSTAT. Il estime qu'une audition permettrait de mieux comprendre les missions de cet office et la nature des indicateurs qu'il produit.

Un député (PLR) se déclare favorable à cette proposition. Il considère qu'il serait intéressant que l'OCSTAT présente les indicateurs dont il dispose. Il rappelle que le département a indiqué que l'agrégation d'indicateurs est complexe, dans la mesure où elle introduit une part de subjectivité. Il souligne que le produit intérieur brut constitue un indicateur objectif et largement utilisé, et exprime des réserves quant à la valeur ajoutée d'indicateurs subjectifs. Il se dit néanmoins favorable à l'audition de l'OCSTAT, tout en relevant que certains souhaitent développer des indicateurs qu'il qualifie de subjectifs, alors que le PIB serait, selon lui, un indicateur objectif.

Un député (Ve) invite à se référer aux documents figurant dans l'exposé des motifs, lesquels sont produits par des autorités qui ne se situent pas particulièrement à droite de l'échiquier politique. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'opposer une vision idéologique, mais de reconnaître la possibilité de disposer d'indicateurs objectivables et quantifiables permettant de dépasser les limites

du PIB en tant qu'indicateur unique. Il rappelle que l'objectif consiste à tendre vers un tableau de bord d'indicateurs faisant consensus et reflétant de manière plus fidèle l'état de prospérité générale de la société. Il estime enfin que l'audition de l'OCSTAT pourrait contribuer utilement à faire avancer le débat.

Audition de M^{me} Elvita Alvarez, directrice de l'OCSTAT, de M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint (DF), et de M. Matti Langel, statisticien

Voir annexe 3

M^{me} Alvarez précise que, s'agissant de la motion, celle-ci invite le Conseil d'Etat à doter le canton d'un tableau de bord venant compléter le plan de législation par des indicateurs de qualité de vie et de prospérité, permettant également d'effectuer des comparaisons internationales. Elle indique qu'un certain nombre de points sont listés dans la motion et dans ses invites et elle précise que les éléments concernant l'OCSTAT, à savoir la 1^{re} invite, une partie de la 2^e invite et la 4^e invite, sont signalés en bleu dans la présentation (page 3). Elle propose d'introduire le sujet par un détour consacré aux définitions.

M^{me} Alvarez indique que la motion évoque la notion de bien-être et précise que, dans ce contexte, l'OFS parle de qualité de vie. Elle souligne que la question de l'individualité constitue un enjeu qui sera abordé par la suite. Elle présente les différentes dimensions prises en compte, à savoir les conditions matérielles et le logement, la santé, l'éducation, le travail, le temps libre, les liens sociaux et la participation, la sécurité, l'environnement local ainsi que le bien-être subjectif. Elle précise que la dimension subjective revêt une importance particulière pour la suite de l'analyse. Elle aborde ensuite la notion de prospérité, qu'elle rattache davantage à l'enjeu collectif, en indiquant qu'elle désigne la capacité collective à créer et à maintenir ces conditions dans la durée, en intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales. Elle précise que ces définitions sont celles retenues et encadrées par l'OCSTAT.

M^{me} Alvarez présente ensuite les dispositifs existants au niveau national et mentionne en premier lieu le système d'indicateurs de mesure du bien-être, qui constitue le dispositif de référence de l'OFS. Elle indique que ce système comprend environ 40 indicateurs et fait l'objet d'une publication annuelle. Elle souligne qu'il est important de relever que le Conseil fédéral a décidé, en juin 2025, de supprimer ce système d'indicateurs dans le cadre des économies envisagées, précisant ainsi que cette mesure ne sera pas poursuivie au niveau fédéral.

M^{me} Alvarez indique que l'OCDE travaille sur une publication consacrée au bien-être, comprenant 80 indicateurs actualisés tous les 2 à 3 ans, sous le titre « Comment va la vie ? ». Elle précise également qu'Eurostat produit une publication basée sur des données suisses, issues de l'enquête SILC, une enquête nationale coûteuse.

S'agissant des dispositifs publics existants à Genève, elle rappelle que des indicateurs économiques sont produits et mis à jour depuis plusieurs années. Elle précise que la mise à jour dépend des données disponibles et de la thématique. Elle mentionne les indicateurs genevois de durabilité, cités à certains endroits dans la motion, qui permettent de suivre les axes stratégiques du concept cantonal de développement durable 2030. Ce projet est piloté par la DDC avec les offices compétents, une cinquantaine d'indicateurs répartis en huit thématiques sont développés. Ces indicateurs sont actualisés tous les 2 à 5 ans selon la thématique et publiés au format papier, avec une version téléchargeable sur internet.

M^{me} Alvarez souligne que les indicateurs nationaux couvrent partiellement la demande exprimée, mais que certaines enquêtes ne sont pas régionalisables, la taille des échantillons représentatifs n'étant pas suffisante. Elle précise que, pour obtenir des données représentatives, il est nécessaire de questionner les personnes concernées afin de développer une base de données permettant des analyses fiables. Elle ajoute que cette mobilisation de ressources est importante, tant sur le plan méthodologique, opérationnel que financier, et que les délais de collecte et de traitement ne permettent pas un suivi dynamique à fréquence trimestrielle. Enfin, elle indique que, pour de nombreux indicateurs ou indices en développement, il manque encore certaines données administratives et subjectives nécessaires à leur exploitation complète.

M^{me} Alvarez précise qu'aujourd'hui, **le canton dispose d'un dispositif d'indicateurs développé et opérationnel**. Elle souligne que ce dispositif est relativement complet, notamment en comparaison avec certains autres cantons, et que le canton est donc bien outillé. Elle indique que la publication des résultats des statistiques publiques suit un rythme variable en fonction des indicateurs. Elle rappelle que, dans la motion, une demande d'actualisation trimestrielle est formulée, ce qui serait difficile à mettre en œuvre pour un certain nombre d'indicateurs et d'indices. Elle insiste sur le fait que la statistique publique est indépendante, impartiale, neutre, universelle, transparente et objective, et qu'elle est soumise au secret statistique afin de garantir des données fiables et reproductibles.

M^{me} Alvarez conclut avec la question de savoir si l'on souhaiterait renforcer le dispositif, en précisant qu'il faudrait, dans ce cas, garantir la robustesse méthodologique et la comparabilité. Elle souligne que les

ressources en temps, en compétences, en collaboration et en développement technologique devraient être envisagées et évaluées, car le dispositif actuel correspond aux ressources disponibles aujourd'hui. Elle rappelle qu'une collecte de nouvelles données nécessiterait des enquêtes locales supplémentaires, ce qui représente un coût important en ressources.

Elle évoque enfin une possibilité de répondre partiellement à la demande en utilisant les indicateurs de durabilité, pilotés par la DDC en collaboration avec l'OCSTAT. Ces données pourraient être présentées sous la forme d'un tableau de bord, permettant ainsi une actualisation plus fréquente, alors qu'actuellement, l'actualisation se fait tous les deux ans et uniquement au format papier.

M. Fiumelli indique qu'au sujet de la deuxième invite, qui demande un rapport trimestriel sur l'évolution des indicateurs assorti d'un commentaire politique, il apparaît évident que les publications de l'OCSTAT répondent à des critères stricts, notamment en matière d'indépendance statistique. Il estime difficilement envisageable que le Conseil d'Etat commente politiquement chaque publication de l'OCSTAT, estimant qu'un tel procédé serait malvenu, poserait des problèmes de compréhension, mobiliserait un temps important et nuirait à la qualité de l'information, qui doit rester factuelle.

S'agissant de la troisième invite, qui demande de prendre systématiquement en compte ces indicateurs lors de la présentation du budget et des comptes de l'Etat, M. Fiumelli rappelle que cela est déjà pratiqué. Il précise que le budget de l'Etat est présenté par politique publique, programme et prestation, et que la LGAF prévoit que chaque programme soit assorti d'indicateurs de performance permettant de mesurer l'atteinte des objectifs. Il souligne que, dans le projet de budget, ces indicateurs existent pour chacun des programmes et que les députés de la commission des finances les consultent régulièrement, se plaignant parfois de leur trop grand nombre, de leur pertinence limitée ou de leur qualité variable. Il note que synthétiser l'activité de l'Etat à travers un indicateur est très complexe, notamment lorsqu'il s'agit d'associer un indicateur à un responsable de programme.

Enfin, M. Fiumelli aborde le dernier point de la motion, qui critique l'omniprésence du PIB. Il partage la critique selon laquelle le PIB est une mesure de synthèse qui inclut à la fois des aspects positifs et négatifs. Il précise toutefois que **le PIB n'est utilisé par l'Etat de Genève que pour un seul objectif dans ses politiques publiques, à savoir mesurer et tenter de faire des prévisions fiscales**. Pour le reste, le PIB n'est pas l'indicateur de référence utilisé par l'Etat de Genève.

Un député (PLR) revient sur le fait qu'au niveau de la Confédération, certaines mesures de bien-être ne seront plus calculées pour des raisons d'économies et s'interroge sur l'existence d'une pesée d'intérêts au niveau fédéral quant à la pertinence de ces indicateurs. Il demande également quel serait le coût de la mise en œuvre des mesures demandées par la motion, notamment au regard des ressources supplémentaires évoquées pour les indicateurs subjectifs.

M^{me} Alvarez répond, s'agissant de la pertinence, qu'elle ne saurait se prononcer sur l'appréciation faite au niveau fédéral, mais qu'il est en revanche possible d'indiquer que ces dispositifs sont coûteux. Elle rappelle l'exemple de l'enquête SILC, qui n'est pas régionalisable et représente un coût d'environ 300 francs par ménage pour un échantillon de 8000 ménages. Elle précise que le coût global d'une mise en œuvre cantonale n'a pas été évalué à ce jour. Elle indique qu'un tel projet nécessiterait un travail de diagnostic préalable afin d'identifier les éléments existants exploitables, la mise en place d'enquêtes, l'élaboration de questionnaires, la définition d'un plan d'enquête, le choix des méthodes de diffusion, la collecte et le traitement des données. Elle mentionne que, pour la notion de bien-être, des exemples comme celui du Québec montrent qu'il s'agit généralement d'outils développés en collaboration avec l'administration ou avec d'autres fournisseurs de données. Elle souligne que, dans tous les cas, une périodicité trimestrielle n'est pas envisageable. Elle précise enfin que les ressources nécessaires concernent principalement le temps et les compétences et qu'à Genève, les enquêtes sont réalisées par des institutions ou des organisations externes, ce qui impliquerait également de développer des compétences.

Un député (Ve) relève que l'auteur de la motion a lui-même indiqué qu'il serait possible de renoncer à une périodicité trimestrielle. Il prend également note des remarques formulées concernant le commentaire politique demandé et estime que cet aspect devrait être revu. Il indique avoir consulté le site de l'OCSTAT et observe qu'il contient un grand nombre de données, peut-être trop. Il s'interroge sur l'existence d'un indicateur de PIB par habitant.

M^{me} Alvarez répond par l'affirmative. Elle précise en préambule que le site de l'OCSTAT fait actuellement l'objet d'un important projet de refonte, le système arrivant à la limite de l'obsolescence. Elle indique que ce travail est mené en collaboration avec l'OCSIN et tient compte des enjeux d'ergonomie, avec des groupes de testeurs afin d'améliorer le confort d'utilisation. Elle relève que la richesse du site s'explique par le fait que les données sont publiques et doivent toutes être accessibles, ce qui soulève également des enjeux de sécurité et des contraintes techniques. Elle précise que l'OCSTAT couvre 21 domaines relevant de la statistique cantonale, fédérale et

européenne, ce qui implique la mise à disposition de données pour chacun de ces domaines. Elle indique enfin que l'objectif est de disposer du nouveau site à l'horizon 2027.

Le député (Ve) demande s'il existe un indicateur du pouvoir d'achat.

M. Langel répond qu'il existe un indicateur des prix à la consommation, mais pas d'indicateur spécifique du pouvoir d'achat.

Le député (Ve) relève que cela pourrait constituer une piste allant dans le sens d'une meilleure mesure du bien-être de la population.

M^{me} Alvarez indique que, l'année précédente, une fiche a été produite par l'Observatoire statistique transfrontalier concernant les niveaux de vie dans la région.

M. Langel précise que, lorsqu'il est question de revenu disponible, des éléments tels que les primes d'assurance-maladie et la part d'impôts sont retranchés, ce qui permet ensuite de comparer les résultats avec ceux d'autres cantons.

Le député (Ve) rappelle que, selon les intervenants, le canton est plutôt bien outillé en matière d'indicateurs. Il estime qu'il conviendrait d'identifier ceux qui pourraient être liés à la qualité de vie et il mentionne, à titre d'exemple, des indicateurs relatifs à la santé, comme les taux de maladie ou de burn-out. Il s'interroge sur la manière de construire, à partir des indicateurs existants, un tableau de bord ou des indicateurs synthétiques.

M^{me} Alvarez indique que, s'agissant des enjeux de santé, il existe un module spécifique reposant sur des enquêtes menées également au niveau fédéral, chaque office sollicitant des données plus précises à l'échelle cantonale. Elle précise qu'aujourd'hui, l'office travaille davantage par sources que par thématiques. Elle mentionne une collaboration avec le Bureau de l'égalité, ainsi qu'un module portant sur ces enjeux, et souligne la collaboration avec la DDC, qui permettrait de se rapprocher de la notion de bien-être. Elle indique qu'un tableau de bord constitue une piste envisageable, permettant de transformer le format papier actuel en un outil mis à jour plus régulièrement.

Le député (Ve) relève qu'il comprend le coût élevé lié à la production de nouvelles statistiques, mais s'interroge sur le coût de la construction d'indicateurs à partir de statistiques existantes.

M^{me} Alvarez répond que cela suppose un exercice méthodologique, notamment pour pondérer les différentes informations intégrées dans un indice synthétique. Elle précise qu'il s'agit d'un travail de développement statistique déjà réalisé pour d'autres thématiques et que cette option est donc envisageable.

Le député (Ve) demande enfin, parmi l'ensemble des indicateurs mentionnés par M. Fiumelli et figurant dans les rapports du budget et des comptes, combien sont produits par l'OCSTAT.

M. Fiumelli répond qu'aucun des indicateurs mentionnés n'est saisi par l'OCSTAT, ceux-ci étant renseignés par les responsables de programme.

Le député (Ve) demande si ces responsables s'appuient néanmoins sur des données de l'OCSTAT.

M. Fiumelli répond que cela peut être le cas, en précisant qu'il s'agit d'indicateurs de performance et non d'indicateurs statistiques au sens strict.

Un député (S) demande si, dans leur pratique quotidienne, certains indicateurs leur paraissent plus pertinents que d'autres et insuffisamment développés pour offrir des clés de lecture supplémentaires aux citoyens. Il reconnaît le caractère subjectif de la question et s'interroge sur l'opportunité de creuser certaines pistes ainsi que sur la marge de manœuvre existante.

M^{me} Alvarez répond que la notion de subjectivité n'est pas véritablement utilisée en statistique publique. Elle explique que la production d'indicateurs repose sur plusieurs enjeux, notamment la disponibilité de données de qualité, publiques, les moyens de les acquérir, de les traiter et de produire des analyses et des développements. Elle souligne que des notions fondamentales de la statistique publique sont la traçabilité des processus, la reproductibilité et la longitudinalité des données. Elle indique que certains indicateurs pourraient être rediscutés lorsque leur qualité est moindre, notamment lorsqu'ils reposent sur des registres administratifs, mais précise que ces réflexions portent avant tout sur des questions de qualité des ressources et non sur un intérêt subjectif. Elle ajoute que le travail s'effectue également à l'échelle suisse, en s'inspirant de ce qui est produit par l'Office fédéral de la statistique afin d'assurer la comparabilité et le suivi dans le temps. Elle rappelle que l'objectif de la statistique publique est de fournir une compréhension et une connaissance éclairées du territoire sur les 21 domaines couverts. Elle mentionne enfin l'existence d'un suivi transparent et planifié, ainsi que d'une newsletter à laquelle il est possible de s'inscrire.

Le député (S) demande si, lorsqu'une clé de lecture utilisée dans une collectivité apparaît pertinente, il existe une marge de manœuvre pour l'introduire.

M^{me} Alvarez répond qu'une telle marge de manœuvre existe si les moyens nécessaires sont disponibles. Elle précise que l'introduction d'une nouvelle statistique intéressante ne relève jamais d'une décision individuelle, mais d'une évaluation collective de sa pertinence et des ressources nécessaires,

notamment en matière d'acquisition de données. Elle confirme que cette possibilité existe en principe.

Un député (UDC) relève que les recensements ne sont plus réalisés depuis un certain temps et il demande pour quelles raisons. Il s'interroge également sur la valeur des statistiques produites en l'absence de recensement.

M^{me} Alvarez explique qu'en 2000, le Conseil fédéral a décidé de renoncer au recensement traditionnel. Elle rappelle qu'un recensement est une enquête exhaustive et que la Suisse disposait alors d'un dispositif particulièrement abouti sur le plan international. Depuis cette décision, le système repose sur ce que l'on appelle le relevé structurel, fondé sur un échantillon représentatif d'environ 200 000 personnes. S'agissant des registres administratifs, elle indique qu'il serait idéal que chaque office chargé d'une politique publique dispose de registres clairs, fiables et exhaustifs, permettant un travail de nettoyage, d'anonymisation et de production statistique. Toutefois, certains domaines sont mieux couverts que d'autres, pour diverses raisons.

Le député (UDC) précise sa question et demande si l'abandon du recensement était motivé par des considérations économiques ou par des contraintes réglementaires.

M. Langel répond qu'il s'agit principalement d'une question économique. Il ajoute que la plupart des pays ont opéré un mouvement similaire : l'existence de registres de population relativement complets permet aujourd'hui de constituer une base globale, complétée par des enquêtes par sondage sur une partie de la population afin d'obtenir des informations plus détaillées. Cette approche présente non seulement un avantage économique, mais aussi un gain en termes de richesse et de diversité de l'information produite.

Un député (Ve) suppose que l'OCPM fournit des données relatives à la population.

M. Langel confirme.

Un député (Ve) demande ensuite si l'office a accès à des données provenant du monde de l'entreprise, par exemple concernant les absences de longue durée.

M. Langel répond que ce type d'information relève plutôt du niveau fédéral, notamment au travers d'enquêtes portant sur le bien-être au travail, qui produisent des données à l'échelle nationale. Il précise que la régionalisation de ces enquêtes serait coûteuse. Il illustre son propos par l'exemple de l'enquête sur la santé, réalisée tous les cinq ans : même en régionalisant, la taille de l'échantillon reste limitée, ce qui rend difficile, d'une période à l'autre, de déterminer avec certitude si les évolutions observées reflètent une tendance

réelle dans la population ou résultent simplement des aléas de l'échantillonnage.

Le député (Ve) demande si les indicateurs sont obtenus uniquement au moyen d'enquêtes menées par l'OCSTAT ou s'il existe également des entités ayant l'obligation d'annoncer certains chiffres.

M. Langel affirme que des entreprises ont aussi l'obligation légale de transmettre certaines informations, par exemple en matière de loyers.

Le député (Ve) demande si les bailleurs transmettent les données de manière automatique et spontanée, ou si cela repose sur une base légale.

M. Langel répond que cela dépend de différents critères. Il peut s'agir soit de flux automatiques de données, soit d'enquêtes spécifiques.

Un député (Ve) précise sa question et demande si les personnes ou institutions qui envoient des données automatiquement le font de manière volontaire ou sur la base d'une obligation légale.

M^{me} Alvarez explique qu'il existe avant tout un encouragement à participer. Des courriers électroniques sont envoyés et, comme pour de nombreux exercices statistiques, l'intérêt pour les répondants réside dans l'accès aux résultats agrégés et aux analyses produites en retour.

Un député (PLR) relève que certains indicateurs sont utilisés depuis de nombreuses années et sont considérés comme pérennes, tandis que d'autres, plus récents, n'ont pas encore démontré leur stabilité dans le temps. Il demande si les indicateurs évoqués aujourd'hui sont appelés à évoluer ou s'ils sont conçus comme des indicateurs pérennes.

M^{me} Alvarez indique que, s'agissant de la notion de bien-être, la définition est relativement « molle », ce qui rend de facto le calcul d'indicateurs complexe. Le bien-être comporte une part importante de subjectivité, ce qui ne constitue pas un exercice facile. Selon elle, la question de la pérennité est avant tout liée à la robustesse méthodologique du calcul et à la clarté des concepts. Les indicateurs synthétiques, qui condensent de nombreuses dimensions, sont par nature plus difficiles à rendre pérennes dans le temps. En revanche, des notions telles que la durabilité ou la RSE reposent sur des cadres plus stables et s'inscrivent davantage dans la durée.

Un député (PLR) demande si cet aspect « mou » de la notion de bien-être est pris en compte dans l'approche de l'OCSTAT lorsqu'il s'agit d'évaluer la pertinence des indicateurs.

M^{me} Alvarez répond par l'affirmative et précise que l'office développe uniquement des indicateurs qu'il considère comme robustes sur le plan méthodologique.

Discussion de la commission

Un député (Ve) indique que, si la commission voit un intérêt à développer des indicateurs synthétiques, il est disposé à discuter avec l'auteur de la motion afin de proposer des amendements, notamment la suppression du rythme trimestriel et du commentaire politique.

Un député (PLR) précise ne pas s'opposer à cette démarche, tout en exprimant son scepticisme quant à l'acceptation de la motion, même amendée. Il relève que **l'exposé des motifs est clair : les signataires souhaitent un commentaire politique, lequel relève de la responsabilité des députés et non de l'administration**. Il indique par ailleurs ne pas connaître auparavant les indicateurs de durabilité, soulignant comme point positif de la motion le travail remarquable de l'OCSTAT et de la DDC, qui produisent déjà un grand nombre de statistiques. Selon lui, il appartient aux élus de les interpréter, en rappelant que les statistiques peuvent faire l'objet de lectures subjectives différentes. Il se dit toutefois favorable à ce que certains reviennent avec des amendements, notamment pour nourrir le rapport final, sans être convaincu que cela ajoutera réellement quelque chose à l'existant.

Le député (Ve) précise que, s'il dépose des amendements, ils iront dans le sens d'un allègement de la motion plutôt que d'une complexification, et il confirme son intention de revenir avec une proposition.

Un député (PLR) estime qu'il serait utile de prendre le temps d'examiner les statistiques déjà disponibles. Il souligne qu'**un grand nombre d'indicateurs existants répondent déjà à la majorité des questions soulevées par la motion**. Selon lui, le travail politique consisterait plutôt à identifier quels indicateurs mettre en avant, notamment dans le cadre budgétaire.

Un député (LJS) relève que la motion prévoit de prendre systématiquement en compte les indicateurs lors de la présentation du budget et des comptes de l'Etat. Il indique avoir compris à la lumière des auditions que, dans le cadre des politiques publiques et au sein de la commission des finances, des indicateurs produits par l'OCSTAT sont déjà pris en compte et intégrés dans le budget et les comptes de l'Etat.

Un député (Ve) précise que ce ne sont toutefois pas les indicateurs de l'OCSTAT qui sont directement utilisés. Il rappelle que M. Fiumelli a indiqué que chaque département évalue ses propres indicateurs de performance, lesquels ne proviennent pas nécessairement de l'OCSTAT.

Un député (PLR) estime que c'est là le véritable enjeu du débat. Il interroge les auteurs de la motion sur la nature des indicateurs qu'ils souhaitent introduire, soulignant qu'il en existe déjà un grand nombre. Il rappelle notamment l'existence des indicateurs de durabilité, au nombre d'environ 48, qu'il juge pour beaucoup très pertinents, et il demande ce que la motion entend ajouter à cet ensemble déjà existant.

Un député (Ve) répond que la notion de bien-être ne se limite pas aux seuls aspects de la durabilité. Il mentionne notamment des indicateurs liés à la santé et précise que l'objectif principal de la motion est la construction d'un ou deux indicateurs synthétiques. Il indique ne pas envisager d'aller beaucoup au-delà de cela et confirme avoir entendu les remarques de la commission, ajoutant qu'une version amendée de la motion sera présentée ultérieurement.

Un député (PLR) conclut en soulignant que, dans tous les cas, les indicateurs devront rester strictement factuels. Il relève que certains signataires de la motion souhaiteraient des éléments plus subjectifs, car plus facilement interprétables, ce qui lui semble problématique.

A la reprise des travaux sur la motion, un député (Ve) indique qu'il a procédé à une reformulation des invites, en accord avec l'auteur de la motion, à la lumière des auditions réalisées. *Voir annexe 4.*

Un député (PLR) indique que le débat est intéressant, mais qu'il s'inscrit dans une logique récurrente consistant à vouloir modifier des dispositifs existants jugés insatisfaisants, alors même que des indicateurs sont déjà utilisés. Il rappelle que le DEE a expliqué que l'agrégation de ces données est complexe et que la valeur ajoutée de la motion est limitée dans la mesure où des outils existent déjà. Il annonce que le groupe PLR refusera les amendements ainsi que la motion.

Une députée (LJS) indique que le groupe LJS considère la motion comme inutile et susceptible de complexifier la mise en œuvre des marchés publics. Elle relève que les auditions ont montré que le canton dispose déjà d'indicateurs de durabilité, d'indicateurs sociaux ainsi que de statistiques produites par l'OCSTAT et la Confédération. Elle estime que la motion vise à introduire des éléments déjà existants. Elle considère qu'un tableau de bord supplémentaire engendrerait une surcharge d'indicateurs et une complexité inutile dans les documents financiers. Elle conclut que la motion est redondante, coûteuse et idéologiquement orientée, qu'elle multiplie les indicateurs sans améliorer l'action publique, introduit de la subjectivité dans le pilotage économique, surcharge l'administration et nuit à la lisibilité budgétaire. Elle indique que le groupe LJS votera contre la motion.

Un député (MCG) indique que les indicateurs proposés traduisent une certaine vision de la politique et de la société qui ne correspond pas à celle du groupe MCG. Il estime que ces éléments sont en décalage avec une conception de la gestion démocratique de l'Etat telle que défendue par son groupe. Il considère que tous les indicateurs ne sont pas pertinents et que le principal indicateur demeure la réalité vécue par les habitants du canton. Il salue néanmoins la démarche des Verts tout en indiquant que le groupe MCG ne soutiendra pas la motion.

Un député (UDC) indique que le groupe UDC n'a pas été convaincu par la motion initiale ni par les amendements proposés. Il relève des difficultés à percevoir la manière dont ces indicateurs pourraient être valorisés et annonce que son groupe refusera la motion.

Un député (LC) indique être surpris que de nombreuses personnes ne recourent pas davantage aux données publiées par l'Office fédéral de la statistique ainsi que par l'office cantonal, qu'il considère comme particulièrement riches. Il annonce qu'il refusera la motion ainsi que les amendements.

Un député (S) indique que son groupe soutiendra la motion. Il dit ne pas comprendre les arguments évoquant un risque pour la démocratie. Il considère que l'augmentation du nombre d'indicateurs et de la transparence sur la situation économique et sociale est positive. Il souligne que, si le ressenti de la population constitue un indicateur important, il est également nécessaire de fonder les décisions sur des données objectives, parfois insuffisamment disponibles. Il conclut en affirmant son soutien à une démarche visant à mieux informer la prise de décision et la gouvernance.

Un député (PLR) indique qu'il souhaite avancer deux arguments pour démontrer qu'il s'agit, selon lui, d'une fausse bonne idée. Il relève en premier lieu que la vocation d'une statistique n'a de sens que dans la comparaison entre éléments comparables et que, dans le cas présent, si la démarche n'est appliquée que par un seul acteur, aucune plus-value comparative n'est possible. Il souligne en second lieu que la Suisse dispose déjà d'un dispositif statistique riche et fiable, permettant d'accéder à de nombreuses informations, y compris dans des domaines tels que la santé. Il estime que ces éléments répondent déjà aux enjeux évoqués sans nécessiter la création d'un nouvel outil. Il conclut que ces considérations objectives conduisent son groupe à rejeter le dispositif.

Un député (Ve) répond que, certes, certains indicateurs existent déjà, mais que leur localisation n'était pas connue avant les auditions. Il estime qu'il est utile de les rendre visibles à travers un tableau de bord progressif. Il précise qu'il ne s'agirait pas d'une surcharge de travail puisque ces données existent déjà et qu'il convient simplement de les mettre en avant afin d'améliorer les outils de pilotage. Il mentionne également d'autres initiatives relatives à la qualité de vie mises en lien avec le PIB, en soulignant la difficulté à mesurer cette notion. Il estime dès lors pertinent de structurer ces éléments à travers des indicateurs appropriés et considère que les arguments opposés ne sont pas fondés.

Un député (PLR) s'interroge sur la notion d'objectivité. Il prend l'exemple des allocations familiales, en indiquant qu'une augmentation pourrait être considérée comme bénéfique par certains et non par d'autres. Il évoque également comme indicateur possible l'attractivité de Genève, mesurée par le solde migratoire entre arrivées et départs. Il mentionne par ailleurs des statistiques de satisfaction des locataires, indiquant qu'une large majorité se déclarerait satisfaite et considère ses loyers comme équilibrés. Il estime qu'il sera difficile de parvenir à un consensus sur les indicateurs à retenir et que cela risque d'ouvrir des débats sans fin. Il rappelle enfin que l'administration a indiqué que l'agrégation de ces données serait complexe.

Un député (Ve) indique que la motion vise à confier ce travail à des professionnels de la statistique et non à la commission elle-même. Il relève que, comme constaté ce soir, des enjeux importants existent dans le canton, notamment en matière de santé mentale et d'attractivité, qui devraient être intégrés dans un tableau de bord de qualité de vie au même titre que les indicateurs économiques. Il mentionne l'existence d'initiatives internationales, telles que le site C40 (www.c40.org) où 40 villes proposent des indicateurs de prospérité intégrant des dimensions économiques et non économiques. Il estime que les indicateurs actuels sont principalement économiques car plus simples à mesurer, ce qui introduit un biais que la motion permettrait de corriger. Il considère dès lors qu'il existe un intérêt à publier des indicateurs de qualité de vie et de bien-être.

Un député (Ve) précise qu'il n'a pas évoqué la satisfaction dans son intervention précédente. Il rappelle que la discussion porte sur un tableau de bord de qualité de vie et de prospérité et non sur un débat sur des indicateurs isolés. Il indique que la motion demande un avis du Conseil d'Etat, lequel devra déterminer, avec ses services, les indicateurs pertinents.

Vote sur l'amendement aux invites d'un député (Ve) :

- à déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord de qualité de vie et de prospérité du canton de Genève selon les définitions de l'OFS ;
- à cet effet, à prendre en compte les résultats du sondage Genève 2050 ;
- à utiliser ces indicateurs dans la présentation des budgets et des comptes annuels ;
- à enrichir le rapport de gestion d'un chapitre consacré à la prospective tout comme le font déjà le canton de Vaud et la Confédération ;
- à publier régulièrement une synthèse vulgarisée des indicateurs ;
- à enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances.

Oui : 5 (2 Ve, 3 S)

Non : 10 (1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC, 1 LC)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Vote de la M 3141

Oui : 5 (2 Ve, 3 S)

Non : 10 (1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC, 1 LC)

Abstentions : –

La M 3141 est refusée.

Conclusions

Au terme de ses travaux, la majorité de la commission reconnaît l'intérêt du débat soulevé par les auteurs de la motion et partage le constat selon lequel **la prospérité d'une société ne saurait être résumée au seul PIB.**

Toutefois, les auditions ont démontré que **Genève dispose déjà d'un appareil statistique particulièrement riche**, comprenant de nombreux indicateurs économiques, sociaux, environnementaux et de durabilité. Elles ont également montré que les objectifs poursuivis par la motion sont, pour une large part, déjà couverts par les travaux de l'OCSTAT, de la DDC ainsi que de Genève Prospective.

La majorité estime en outre que la création d'indicateurs synthétiques de qualité de vie soulève des difficultés méthodologiques importantes. Leur

construction nécessite des choix de pondération et d'agrégation qui introduisent inévitablement une part de subjectivité et risquent de transformer un exercice statistique en débat politique permanent.

La commission a également constaté que plusieurs invites de la motion étaient difficiles à mettre en œuvre, notamment en raison des coûts potentiels, de l'impossibilité de publier certains indicateurs à une fréquence élevée et de la complexité qu'introduirait un nouveau dispositif dans les documents budgétaires et financiers de l'Etat.

Enfin, la majorité considère qu'il **appartient d'abord aux autorités politiques et aux députés d'utiliser, d'interpréter et de valoriser les nombreux indicateurs déjà disponibles** plutôt que de solliciter la création de nouveaux instruments dont la plus-value demeure incertaine.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de rejeter cette proposition de motion.

Catégorie de débat préavisée : II (30 min)

ANNEXE I

M 3141

pour l'introduction et la
généralisation de l'usage
de nouveaux indicateurs
de qualité de vie et de
prospérité

Commission de l'économie
21 septembre 2025

Qu'est-ce que la «prospérité» a laquelle
tous les partis aspirent ?



Prosperité : Eléments de définition

- Richesse ?
- Insouciance ?
- Confiance ?
- Qualité de vie ?
- Bonheur ?



Ce qui est certain, c'est que le PIB ne permet pas de mesurer à lui tout seul la prospérité



avenir suisse

Pourquoi le focus sur le PIB ne suffit pas

Série sur la controverse autour de la croissance économique
— partie 3/3

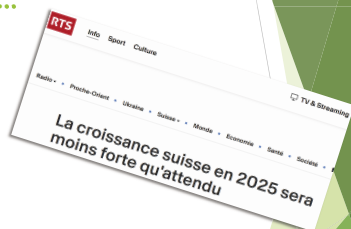


Les limites du PIB

- ▶ Ne mesure que les biens et services monétarisés
 - ▶ *A l'exclusion du travail domestique, du bénévolat, du troc... qui sont tous générateurs de prospérité*
- ▶ Ne donne aucune indication sur les effets (positifs/négatifs) de la richesse produite
 - ▶ Une pollution, un carrefour accidentogène, un attentat sont positifs pour le PIB
 - ▶ Une fête de quartier, un parc public accueillant, des avantages pour les familles octroyés par une commune ne «créent» pas de PIB
- ▶ Ne donne aucune indication sur la répartition de la richesse générée
 - ▶ Une richesse marginale extrêmement concentrée peut avoir des effets négatifs (inflation, par exemple) sur la classe moyenne.

Et pourtant, il demeure l'alpha et l'omega de la vulgarisation économique...

Prévisions du GPE (juin 2025)	2025	2028
PIB CH réel	1,4%	1,2%
PIB GE réel	1,1%	1,1%
Inflation GE	0,3%	0,5%
Chômage GE	4,8%	5,1%



Plusieurs économistes ont produit des travaux sur la question



Sur la base de ces travaux, plusieurs collectivités publiques ont varié leurs indicateurs de prospérité

OCDE Thèmes Pays & régions

OCDE > Thèmes > Mesurer le bien-être et le progrès

Mesurer le bien-être et le progrès

S'il est un instrument éprouvé de mesure de la production économique, le PIB ne nous dit pas si, globalement, la vie s'améliore, et pour qui. Le Cadre de mesure du bien-être de l'OCDE permet de suivre le progrès dans nos sociétés en allant « au-delà du PIB », et contribue à la formulation de politiques publiques intégrées et centrées sur la personne, tenant compte des multiples dimensions qui comptent pour la population, la planète et les générations futures. Il offre une boussole pour comprendre l'évolution du bien-être des personnes dans le contexte des transitions écologique et numérique, ainsi que les principales mesures nécessaires pour favoriser ce bien-être.

Le Budget Vert

BUDGET VERT

5ème édition du budget vert - PLF 2025

Le 23/10/2024

En annexe du PLF 2025, la cinquième édition du rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État dit « budget vert », comprend une hausse de 2,1 Md€ des dépenses favorables à l'environnement par rapport à la LFI 2024.

Le plus abouti (peut-être) vient... de la chambre de commerce du Québec



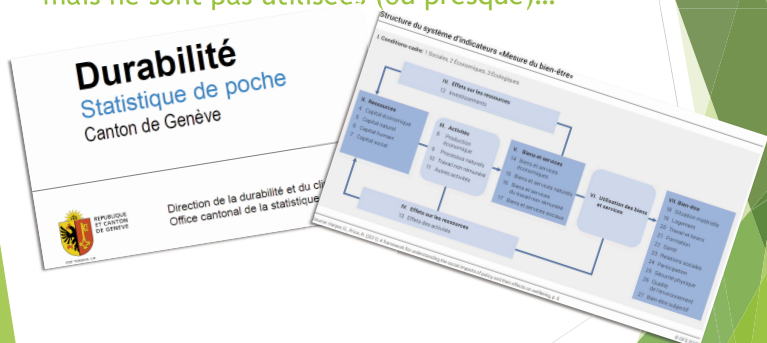
Tableau de bord socio-économique de Québec et de ses comparables

13 indicateurs pour mesurer la performance socio-économique de Québec

Le tableau de bord de la performance socio-économique de Québec offre une analyse approfondie et méthodique des indicateurs clés, celle-ci permettant de positionner Québec par rapport à des comparables en Amérique du Nord. À divers égards, les constats de ce tableau de bord sont en adéquation avec la vision 2035 de la CCQ et les principaux axes identifiés.



En Suisse et à Genève... les valeurs existent mais ne sont pas utilisées (ou presque)...



A l'international, une association regroupe les collectivités qui vise à mesurer le niveau de prospérité ou de bien-être



WELLBEING
ECONOMY
ALLIANCE

Who we are

What you can do

News

Resources

WELLBEING ECONOMY GOVERNMENTS (WEGO)

Les membres partagent leurs idées et leurs expériences

FINLAND



FINLAND

Finland produced this video on the importance of building a wellbeing economy during its EU Presidency.

Finland's Prime Minister Sanna Marin is the youngest government leader in the world, and her government is implementing an [Economy of Wellbeing](#).

ICELAND

NEW
ZEALAND

SCOTLAND

WALES

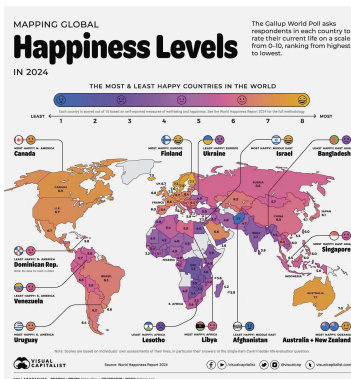
CANADA



La motion demande

- La construction d'un tableau de bord ou d'un indice permettant de mesurer différents aspects de notre prospérité (performances et impacts de notre activité économique)
- Ancrer l'usage de ces indicateurs (rapport trimestriel + budget + comptes)
- Une fois le système introduit et stabilisé, rejoindre la Wellbeing Alliance

Partons ensemble à la quête... du bonheur !





Objectifs de la présentation

1. Vous connaissez mieux la démarche Genève Prospective (GE2050).
2. Vous disposez d'une vue globale des travaux et réflexions en cours de Genève Prospective.
3. Vous disposez de perspectives en lien avec la motion M3141 "pour l'introduction et la généralisation de l'usage de nouveaux indicateurs de qualité de vie et de prospérité".

La prospective, c'est quoi?



Genève 2050: législature 2018-2023

Sondage : Genève 2050, comment voyez-vous votre futur ?

Victoria Marchand

10 mars 2021

2 minutes de temps de lecture

GENÈVE 2050:
LES RÉSULTATS
DE LA CONSULTATION

Au début de la législature en 2018, le Conseil d'Etat genevois a décidé d'entreprendre une démarche innovante de prospective pour pouvoir mieux appréhender les échelles temporelles lointaines d'offices à maîtriser en raison des évolutions de notre société. Cet exercice de prospective, inédit par son horizon temporel et sa transversalité et encore peu expérimenté au niveau suisse, suscite l'apport de multiples transformations.

Le Conseil d'État lance l'opération «Genève 2050»

Une démarche prospective sur l'avenir du canton démarre. La population aura aussi son mot à dire.

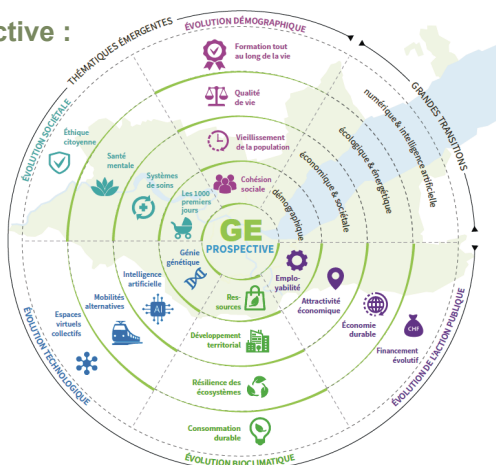
Eric Budry
Publié: 27.06.2018, 19h30

Des ateliers participatifs
Au printemps 2019, plus de 700 personnes et 70 expert.e.s réunis lors de 15 ateliers ont débattu des enjeux liés au développement du Canton. Les discussions se sont déroulées sur des thèmes aussi diversifiés que représentatifs pour l'évolution de la région genevoise. Ces rencontres ont eu lieu à 300 espace de concertation, lieu dédié à la ville de demain et aux démarches participatives.

|

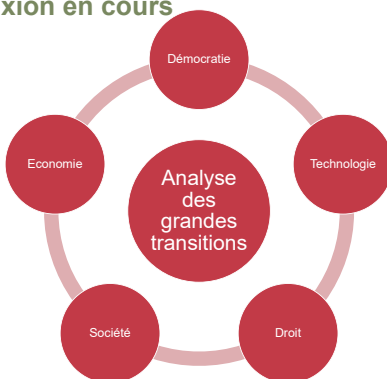
4

Genève prospective : législature 2023-2028



5

Travaux et réflexion en cours



6

Perspectives en lien avec la motion M3141



Points à retenir

- La prospective, un outil pour le long terme
- De multiples futurs possibles
- Des scénarios qui servent d'indicateurs

Commission de l'économie du Grand Conseil genevois

Audition de l'Office cantonal de la statistique OCSTAT

16 février 2026

M3141: Proposition de motion pour l'introduction et la généralisation de l'usage de nouveaux indicateurs de qualité de vie et de prospérité

Pour l'OCSTAT:

Elvita Alvarez, directrice

Matti Langel, statisticien spécialisé



Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office cantonal de la statistique

16/02/2026 - Page 1

Motion 3141

invite le Conseil d'État à doter le canton d'un tableau de bord qui viendrait compléter le PIB par des indicateurs de qualité de vie et de prospérité et qui permettraient, également, d'effectuer des comparaisons internationales.

1. Déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord et/ou un indice des performances et des impacts sociaux et environnementaux de l'économie de notre canton ;
2. Publier un rapport trimestriel sur l'évolution de ces indicateurs/indices assorti d'un commentaire politique, au même moment que la publication du PIB du canton ;
3. Prendre systématiquement en compte ces indicateurs/indices lors de la présentation du budget et des comptes de l'Etat ;
4. Enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs ou indices mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances ;
5. Devenir partenaire de la « Wellbeing Economy Alliance » et ainsi partager à l'échelle internationale les choix et les réalisations de notre canton en la matière.

Motion 3141

invite le Conseil d'État à doter le canton d'un *tableau de bord* qui viendrait compléter le PIB par des indicateurs de qualité de vie et de prospérité et qui permettraient, également, d'effectuer des comparaisons internationales.

1. Déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord et/ou un indice des performances et des impacts sociaux et environnementaux de l'économie de notre canton ;
2. Publier un rapport trimestriel sur l'évolution de ces indicateurs/indices assorti d'un commentaire politique, au même moment que la publication du PIB du canton ;
3. Prendre systématiquement en compte ces indicateurs/indices lors de la présentation du budget et des comptes de l'Etat ;
4. Enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs ou indices mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances ;
5. Devenir partenaire de la « Wellbeing Economy Alliance » et ainsi partager à l'échelle internationale les choix et les réalisations de notre canton en la matière.

16/02/2026 - Page 3

Définitions

- **Qualité de vie ≈ bien-être individuel**

approche multidimensionnelle : conditions matérielles et de logement, santé, éducation/compétences, travail et temps libre, liens sociaux et participation, sécurité, environnement local et bien-être subjectif.

- **Prospérité ≈ bien-être de la collectivité**

désigne la capacité collective à créer et maintenir ces conditions dans la durée, en intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales.

Dispositifs **publics** existants au niveau national

Set d'indicateurs - source Suisse:

- OFS «[Le système d'indicateurs «Mesure du bien-être». Édition 2024 - Création, répartition et préservation du bien-être | Publication](#)»



Recueil de ~40 indicateurs, publication annuelle

Le Conseil fédéral a supprimé ce système d'indicateurs (juin 25)

- OCDE «[Bien-être et au-delà du PIB](#)»

Recueil de ~80 indicateurs, actualisée tous les 2-3 ans

Publication «Comment va la vie ?»



- Eurostat – «[Quality of life indicators - measuring quality of life - Statistics Explained - Eurostat](#)»

Basé sur l'enquête SILC - Statistics on Income and Living Conditions, réalisée par les pays membres

[Enquête sur les revenus et les conditions de vie \(SILC\) | Office fédéral de la statistique - OFS](#)



16/02/2026 - Page 5

Dispositifs **publics** existants au niveau du canton de Genève

Indicateurs **économiques** - mise à jour infra annuelle:

PIB, Renchérissment (*IPConsommation*, *IPConstruction*), Taux de chômage, Emploi, Évolution de l'emploi, Masse salariale, Indicateurs de conjoncture, Tourisme, Perspectives économique (GPE),...

Indicateurs **de durabilité** :

- [Cercle Indicateurs](#) depuis 2005 – mise à jour biennale

Piloté par la Confédération

Résultats au niveau cantonal et communal

- [Indicateurs genevois de durabilité](#) (2024)

Monitoring du «*Concept cantonal de développement durable 2030*»

Piloté par la Direction de la durabilité et du climat (DDC/DT)

Développement d'indicateurs DDC/OCSTAT + offices compétents

=> 48 indicateurs en 8 thématiques

Actualisation tous les 2 (ou 5) ans – format papier

Prochaine publication: automne 2026



Synthèse

Indicateurs nationaux:

Couvrent en partie la demande exprimée

En revanche:

- Basés sur des enquêtes non régionalisable (taille de l'échantillon représentatif, etc.)
- Mobilisation de ressources importantes: méthodologiques, opérationnelles et financières (ex: SILC ~ CHF 300/ménages, ~ 8000 ménages en Suisse)
- Fréquence non trimestrielle - diffusion différée par les délais de collecte et de traitement
- Suivi dynamique limité, rythme d'actualisation peu adapté à l'exploitation de données récentes
- Absence de données administratives permettant de mesurer le *bien-être*
- Nombreuses enquêtes nécessaires pour construire des indicateurs «subjectifs» de *bien-être* (par ex: satisfaction dans la vie, état de santé auto-évalué, isolement social, équilibre vie privée / vie professionnelle,...)

Indicateurs cantonaux:

- Le canton de Genève dispose d'un *dispositif d'indicateurs/d'indices développé et opérationnel* sur « les performances et les impacts sociaux et environnementaux de l'économie du canton »
- Publication de résultats de statistique publique* avec des rythmes variables (annuel, bisannuel ou quinquennal)

* indépendance, impartialité, neutralité, universalité, transparence, objectivité et secret statistique pour garantir des données fiables et reproductibles

16/02/2026 - Page 7

Dans une perspective de renforcement du dispositif genevois*

* En garantissant la robustesse méthodologique et la comparabilité nationale et internationale

Ressources en temps, compétences, collaborations et développements technologiques

A. Récolter de nouvelles données

- Enquêtes locales supplémentaires - très coûteuses en ressources
- Récolte d'indicateurs qui dépassent le champ de la statistique publique (par ex. indicateur de saturation du trafic avec les données de GPS d'une entreprise privée)

B. Considérer que les indicateurs de *durabilité* piloter DDC en collab OCSTAT répondent à la demande

- Mise en forme des données existantes sous forme de tableau de bord
- Actualisation plus fréquente pour certains indicateurs que pour une publication papier
- Rythme trimestrielle difficile/impossible à assurer

16/02/2026 - Page 8



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Pierre Eckert

Concerne : M 3141

TEXTE

Invites initiales : invite le Conseil d'Etat

- à déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord et/ou un indice des performances et des impacts sociaux et environnementaux de l'économie de notre canton ;
- à publier un rapport trimestriel sur l'évolution de ces indicateurs/indices assorti d'un commentaire politique, au même moment que la publication du PIB du canton ;
- à prendre systématiquement en compte ces indicateurs/indices lors de la présentation du budget et des comptes de l'Etat ;
- à enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs ou indices mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances ;
- à devenir partenaire de la « Wellbeing Economy Alliance » et ainsi partager à l'échelle internationale les choix et les réalisations de notre canton en la matière.

Invites amendées : invite le Conseil d'Etat

- à déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord de qualité de vie et de prospérité du canton de Genève selon les définitions de l'OFS¹ ;
- à cet effet, de prendre en compte les résultats du sondage Genève 2050 ;
- à utiliser ces indicateurs dans la présentation des budgets et des comptes annuels ;
- à enrichir le rapport de gestion d'un chapitre consacré à la prospective tout comme le fait déjà le canton de Vaud et la Confédération ;
- à publier régulièrement une synthèse vulgarisée des indicateurs ;
- à enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances.

¹ Qualité de vie : bien-être individuel approche multidimensionnelle : conditions matérielles et de logement, santé, éducation/compétences, travail et temps libre, liens sociaux et participation, sécurité, environnement local et bien-être subjectif.

Prospérité : bien-être de la collectivité désigne la capacité collective à créer et maintenir ces conditions dans la durée, en intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales.

Date de dépôt : 14 juillet 2026

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Pierre Eckert

Le rapporteur souhaite relever en préambule que cette motion a donné lieu à d'intéressantes auditions permettant de mettre en évidence que le sujet n'est pas anodin et mérite largement qu'on s'y penche. Les contributions de Genève Prospective et de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) ont été très éclairantes et ont démontré que l'Etat présente une ouverture certaine aux objectifs de la motion. Les travaux ont conclu que divers types d'indicateurs statistiques sont régulièrement saisis et publiés, mais qu'ils sont peu synthétiques et peu connus. La majorité de la commission a estimé que la situation actuelle est suffisante et qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin. La présente minorité estime par contre que ces indicateurs méritent d'être mieux organisés, mieux synthétisés et mieux communiqués. Elle vous recommande en conséquence d'accepter la motion tout en prenant en considération les amendements qui vous sont proposés.

Motivation

Le monde politique en particulier, mais également la population en général, revendique souvent une meilleure qualité de vie et du pouvoir d'achat. Cependant, la qualité de vie est un concept multidimensionnel qui englobe la santé physique, le bien-être psychologique, le niveau d'indépendance, les relations sociales, les croyances personnelles et la relation avec l'environnement culturel et social dans lequel vit l'individu (définition de l'OMS, 1993). Il est très probablement ambitieux de réduire cet espace multidimensionnel à un seul indicateur, mais nous estimons qu'il est possible d'en extraire quelques-uns qui sont pertinents pour les intérêts généraux de la population genevoise et de les suivre dans le temps.

De même pour le pouvoir d'achat. Celui-ci n'est couramment estimé que sous son aspect financier, mais il serait également pertinent d'en saisir les aspects qualitatifs : le pouvoir d'acheter quoi ? Cette question est intrinsèquement liée à la qualité de vie : est-ce que le pouvoir d'acheter de la nourriture, un logement, des déplacements, des loisirs, du matériel... améliore la qualité de vie ? Il n'est souvent répondu à ces questions que de façon

subjective, soit à l'aide de son ressenti personnel, soit en interrogeant des tablées de famille ou de bistrot.

Les faiblesses du PIB

On lie souvent la prospérité ou la qualité de vie au produit intérieur brut ou PIB. Une augmentation du PIB par habitant peut effectivement être associée à une amélioration de la qualité de vie, mais ceci n'est vrai que pour des valeurs faibles de cet indice. On considère en effet qu'au-dessous de 15 000 \$ par an et par personne, l'augmentation du PIB est fortement corrélée à l'augmentation du bien-être de la population. Avec un PIB par habitant d'environ 95 000 \$, la Suisse est très loin de ce seuil et on doit donc considérer que **la qualité de vie est très largement décorrélée du PIB** et que d'autres paramètres doivent intervenir.

Afin de mieux orienter les politiques publiques, il est donc important d'objectiver les indicateurs de qualité de vie et de prospérité. De fait, la pertinence du PIB comme indicateur de production de richesse est contestée par divers économistes pour les raisons suivantes :

- il ne considère qu'une partie de la valeur créée par l'activité économique ;
- il mesure mal le progrès social, il ne tient notamment pas compte des inégalités ;
- des activités « négatives » (par exemple des dépenses induites par les accidents domestiques, industriels, routiers ou environnementaux ou les guerres) sont comptabilisées comme « positifs », tandis que les activités positives à la fois non marchandes et non administratives, comme l'art (non commercialisé), les activités altruistes (par exemple le logiciel libre) ou les activités bénévoles ne le sont pas ;
- l'autoproduction de richesses n'est pas comptabilisée. Certaines productions sont créées et consommées au sein même des ménages, sans passer par aucun échange de type marchand. Cela peut comprendre, par exemple, la production domestique (fruits ou légumes récoltés dans le jardin familial ou partagé), mais surtout les activités domestiques assurées par les mères et pères de famille (cuisine, ménage, courses, entretien familial, care, etc.). La valeur de ces tâches dites domestiques, surtout assumées par les femmes, pourrait selon certaines études ajouter 35% à la richesse nationale ;
- le contenu, l'utilité réelle et la qualité de l'activité économique ne sont pas mesurés. Si vous payez des gens pour creuser un trou, et d'autres pour le reboucher, vous créez du PIB ;

- la production économique surexploite le capital naturel, le PIB ne tient pas compte des effets de cette surconsommation. **Les externalités négatives n’y sont pas prises en compte**, alors qu’un nombre croissant de limites planétaires sont dépassées ;
- le PIB ne donne aucune indication sur le pouvoir d’achat, car il n’est en rien corrélé au revenu disponible puisque les frais fixes comme le loyer et les assurances ne sont pas déduits de cet indicateur. Il est par exemple connu que le canton de Genève, malgré un PIB par habitant très élevé, dispose du revenu disponible le plus bas de Suisse.

Synthétiser les indicateurs existants afin de mieux orienter l’action de l’Etat

Afin de mieux piloter globalement les politiques publiques, il est donc nécessaire d’introduire des indicateurs synthétiques de qualité de vie et de prospérité¹. Nous sommes conscients du fait que le budget et les comptes de l’Etat de Genève contiennent déjà 470 indicateurs, mais ceux-ci sont trop sectoriels et ne couvrent ainsi que de petits pans de politique publique **sans en saisir la globalité et la transversalité**.

La minorité a attentivement écouté les diverses auditions et les a généralement considérées comme étant encourageantes. Comme les auditions contenaient passablement de suggestions constructives, elle a proposé d’amender la motion initiale de la façon suivante :

invite le Conseil d’Etat

- à déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord de qualité de vie et de prospérité du canton de Genève selon les définitions de l’OFS ;
- à cet effet, à prendre en compte les résultats du sondage Genève 2050 ;
- à utiliser ces indicateurs dans la présentation des budgets et des comptes annuels ;

¹ **Qualité de vie** : bien-être individuel, selon une approche multidimensionnelle : conditions matérielles et de logement, santé, éducation/compétences, travail et temps libre, liens sociaux et participation, sécurité, environnement local et bien-être subjectif.

Prospérité : bien-être de la collectivité, désignant la capacité collective à créer et à maintenir ces conditions dans la durée, en intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales.

- à enrichir le rapport de gestion d'un chapitre consacré à la prospective tout comme le font déjà le canton de Vaud et la Confédération ;
- à publier régulièrement une synthèse vulgarisée des indicateurs ;
- à enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances.

Ces amendements ont été refusés en commission, mais nous les redéposons in extenso ici. Ils appellent les commentaires suivants :

1. à déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord de qualité de vie et de prospérité du canton de Genève selon les définitions de l'OFS

Il n'est pas question de mettre en place tout un zoo d'indicateurs, mais d'en définir un nombre limité (disons une dizaine) qui donnent une idée fidèle de la qualité de vie et de la prospérité de la population du canton. Ces indicateurs pourront bien entendu être construits à partir de statistiques d'ores et déjà existantes. L'objectif est avant tout d'agréger et de vulgariser des chiffres qui existent déjà, et non d'en produire de nouveaux. L'Office fédéral de la statistique (OFS) en a défini quelques-uns, mais une réflexion pour les adapter au niveau genevois est à favoriser. Les travaux entrepris dans le cadre de Genève 2050 sont une bonne base (voir la deuxième invite).

2. à cet effet, à prendre en compte les résultats du sondage Genève 2050

Genève 2050 est une démarche prospective initiée en 2018 par le Conseil d'Etat. Nous en citons les principaux objectifs :

- Dans un environnement de plus en plus complexe et incertain, un nombre croissant de collectivités publiques s'intéressent aux apports de la prospective. Leur but ? « Eclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables », pour prendre des décisions qui auront un impact sur l'avenir.
- A la fois transversales et complémentaires aux différentes politiques publiques, les démarches de prospective nous invitent ainsi à :
 - **voir loin**, pour saisir les dynamiques de long terme des systèmes sociaux, économiques, politiques, technologiques, etc. ;
 - **voir large**, pour comprendre dans quel environnement s'insère l'action publique, et repérer les signaux faibles annonciateurs de possibles ruptures ;

- **voir ensemble**, pour se doter de repères partagés sur les futurs possibles, et nourrir les réflexions par une diversité de points de vue et d'apports disciplinaires.

Cette démarche s'est matérialisée dans deux documents :

- a) Une analyse publiée en novembre 2020 où près de 5000 Genevoises et Genevois ont exprimé leur avis dans un sondage en ligne. Plus de 1000 élèves de 10 à 18 ans ont également participé à cette consultation (<https://www.ge.ch/document/43137/telecharger>).
- b) Un document publié en octobre 2022 qui synthétise les principales perspectives à tirer de cette analyse. Il donne des objectifs et des indicateurs en matière environnementale, énergétique, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'emploi, de formation, de numérisation, de santé et de distribution des revenus (https://www.ge.ch/media/annexes/2022-12/GE2050-rapport-tome2-FR_2.pdf).

On relèvera à ce propos l'intervention de M^{me} Toussaint, cheffe du projet de Genève Prospective : « L'objectif est de mieux anticiper les questions d'avenir, d'utiliser la prospective comme un outil d'aide à la décision pour explorer les différents futurs possibles, de mieux structurer l'action publique et de mobiliser l'intelligence collective.

Aucun indicateur spécifique n'est créé dans le cadre de cette démarche. Celle-ci **s'appuie sur des batteries d'indicateurs existants**, utilisés pour nourrir et questionner les scénarios. Les indicateurs de l'OFS, couvrant 21, servent également de boussole.

La méthode prospective permettrait d'identifier de nouveaux indicateurs qui ne figurent aujourd'hui pas dans le champ d'analyse, mais qui pourraient **acquérir une légitimité interdépartementale**. Cette approche faciliterait les liens avec les besoins identifiés au sein des départements ainsi qu'avec l'actualisation des différentes stratégies départementales, lesquelles pourraient ensuite être déclinées à tous les niveaux **dans un souci de cohérence**. Il s'agit d'un exercice pertinent et intéressant à mener. »

Ces propos sont corroborés par M. Dayer, secrétaire général à la chancellerie : « La perspective évoquée vise à **décloisonner les politiques publiques** et à reconnaître que le produit intérieur brut, en tant qu'indicateur économique, demeure incomplet et ne reflète pas l'ensemble des enjeux. Il existe un réel intérêt à ce que la prospective constitue un terrain privilégié pour ce type de réflexion, dans la mesure où elle réunit les sept départements, permettant ainsi d'engager un travail collectif et fédérateur afin d'identifier et

d'adopter des indicateurs dépassant les visions strictement départementales et cloisonnées. »

Comme on le voit, les intervenants insistent largement sur la dimension transversale de la démarche prospective. Les membres de ce parlement reprochent souvent à l'exécutif un fonctionnement « en silo ». La mise en place d'indicateurs transversaux permettrait de donner une impulsion décisive en direction de la sortie de ce biais.

3. à utiliser ces indicateurs dans la présentation des budgets et des comptes annuels

Dans l'amendement présenté, nous renonçons à une présentation trimestrielle, mais proposons que ces indicateurs fassent partie de la présentation des budgets (sous forme d'objectifs) et des comptes annuels. En effet, les 470 indicateurs qui y sont actuellement contenus sont certes utiles, mais se restreignent à des aspects micro des politiques publiques prises en considération.

Or, la qualité de vie et la prospérité incorporent des dimensions qui recouvrent plusieurs programmes. On voit par exemple qu'une véritable politique de la santé devrait recouvrir non seulement des aspects sanitaires, mais aussi sociaux, de mobilité, d'environnement, d'éducation, de sport, entre autres. Ces indicateurs synthétiques devraient être évalués régulièrement et faire partie d'objectifs annuels, voire pluriannuels.

4. à enrichir le rapport de gestion d'un chapitre consacré à la prospective tout comme le font déjà le canton de Vaud et la Confédération

Cette invite est complémentaire à la précédente et suit une suggestion de la chancellerie en audition.

5. à publier régulièrement une synthèse vulgarisée des indicateurs

Les travaux de la commission ont mis en évidence le fait qu'il existe passablement d'indicateurs statistiques de toutes natures, mais que ceux-ci sont peu connus. Une meilleure visibilité et une vulgarisation de ces indicateurs seraient profitables à la fois pour celles et ceux qui les produisent, mais aussi et surtout pour le monde politique.

6. à enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances

Cette invite complète la précédente.

Conclusion

L'orientation des politiques publiques de l'Etat mérite mieux que des impressions subjectives et orientées, souvent issues des partis politiques. Sans les remplacer, elle gagnerait également à être complétée par des indicateurs plus synthétiques que les nombreux indicateurs contenus dans les rapports annuels sur le budget et sur les comptes. Comme cela a été mentionné plus haut, des indicateurs synthétiques possèderaient le gros avantage de la transversalité interdépartementale.

De nombreuses initiatives répondant à la motion existent d'ores et déjà ailleurs. Mentionnons-en quelques-unes :

- La province du Québec a développé un tableau de bord qui combine des données sur la qualité de vie, les inégalités de revenus et les émissions de gaz à effet de serre, ce qui permet une synthèse claire et facilement compréhensible. On y trouve des indices sur le logement, l'inégalité des revenus, les prix, la sécurité, le potentiel d'innovation, la création d'entreprises, le taux d'emploi, la formation et le bilan CO₂.
- L'Office fédéral de la statistique produit un système d'indicateurs « Mesure du bien-être » (<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/29946501>).
- Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), Office fédéral de la statistique (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/enquetes/silc.html>).
- Publication de l'OCDE : Bien-être et au-delà du PIB (<https://www.oecd.org/fr/themes/bien-etre-au-dela-du-pib.html>).
- Initiative internationale de 40 villes proposant des indicateurs de prospérité intégrant des dimensions économiques et non économiques (<https://www.c40.org/>).

Le développement de Genève, et pas seulement dans sa dimension économique, est très souvent questionné dans l'espace politique de ce parlement, mais sur des bases subjectives. Il est donc essentiel d'en saisir les dimensions essentielles de façon synthétique et objective. C'est la seule ambition de cette motion.

Nous vous incitons en conséquence, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à accepter cette proposition de motion, de préférence avec l'amendement ci-dessous.

Amendement de la minorité**Invites (nouvelle teneur)**

invite le Conseil d'Etat

- à déterminer les indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permettant de produire un tableau de bord de qualité de vie et de prospérité du canton de Genève selon les définitions de l'OFS ;*
- à cet effet, à prendre en compte les résultats du sondage Genève 2050 ;*
- à utiliser ces indicateurs dans la présentation des budgets et des comptes annuels ;*
- à enrichir le rapport de gestion d'un chapitre consacré à la prospective tout comme le font déjà le canton de Vaud et la Confédération ;*
- à publier régulièrement une synthèse vulgarisée des indicateurs ;*
- à enrichir ses communications traitant de la situation économique de notre canton des indicateurs mentionnés ci-dessus, pour donner une image complète de ses performances.*